



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

45<sup>e</sup> LÉGISLATURE, 1<sup>re</sup> SESSION

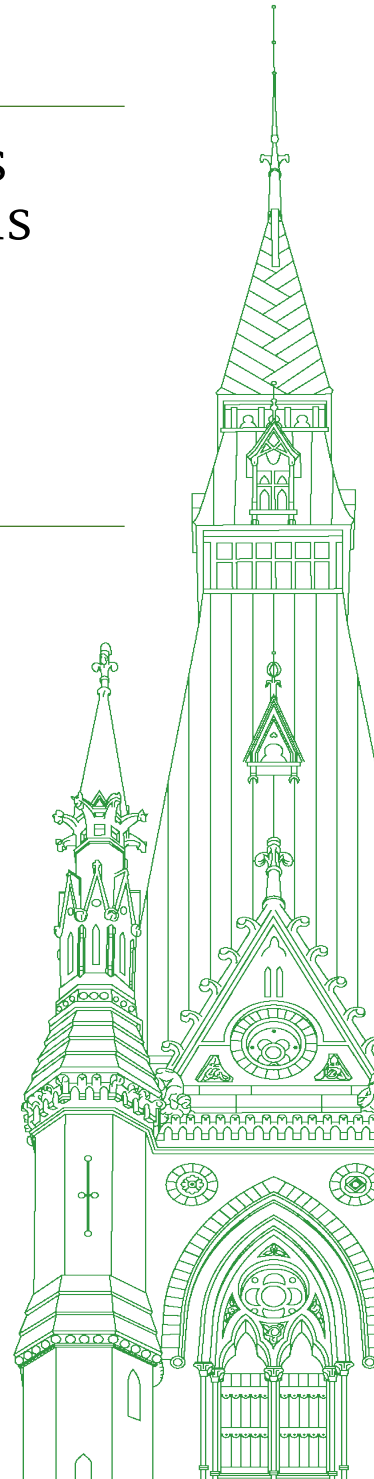
# Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires

TÉMOIGNAGES

**NUMÉRO 024**

Le mardi 3 février 2026

Président : Kelly McCauley





# Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires

Le mardi 3 février 2026

• (1530)

[Traduction]

**Le président (Kelly McCauley (Edmonton-Ouest, PCC)):** Bonjour à tous. Bienvenue à la 24<sup>e</sup> réunion du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires de la Chambre des communes, c'est-à-dire le puissant comité OGGO.

Nous entamons aujourd'hui l'étude du projet de loi C-15.

Nous allons commencer par entendre les représentants du Conseil du Trésor. Ensuite, nous entendrons les représentants de l'Alliance de la fonction publique du Canada.

Je voudrais juste mentionner une chose. Nos interprètes sont présents virtuellement aujourd'hui, alors nous vous demandons de faire attention à votre débit et de ne pas parler tous en même temps. Je sais que cela arrive parfois, mais sachez que cela pose davantage de problèmes lorsque les interprètes participent de façon virtuelle.

De plus, à la fin de la réunion, je prendrai environ cinq minutes pour passer en revue notre calendrier concernant l'étude du projet de loi C-15, qui nous mènera jusqu'à la troisième semaine de février.

Nous allons commencer nos délibérations.

Je crois comprendre que vous avez une déclaration préliminaire de cinq minutes à faire. Veuillez prendre la parole.

**Jenelle Power (directrice exécutive, Bureau de réduction du fardeau administratif, Secrétariat du Conseil du Trésor):** Merci, monsieur le président. Merci, mesdames et messieurs les membres du Comité. Nous vous sommes reconnaissants de l'occasion qui nous est donnée aujourd'hui de vous parler des bacs à sable réglementaires et des modifications proposées dans le projet de loi C-15.

Les bacs à sable réglementaires sont un outil bien établi que les gouvernements du monde entier utilisent pour évaluer les technologies émergentes et les pratiques innovantes d'une manière sûre et contrôlée. Ils permettent aux organismes de réglementation d'exempter temporairement une organisation particulière de certaines dispositions législatives ou de certains règlements strictement définis afin qu'un nouveau produit, service ou processus puisse être mis à l'essai sous surveillance. Ces exemptions sont limitées dans le temps, et elles ne s'appliquent qu'aux parties des règlements qui entravent les essais et qui doivent protéger la santé publique, la sécurité publique ou l'environnement.

L'objectif des bacs à sable réglementaires est simple. Ils aident les organismes de réglementation à recueillir les données nécessaires pour déterminer si les cadres réglementaires en vigueur doivent être mis à jour afin de permettre l'entrée de produits innovants sur le marché canadien d'une manière sûre et responsable. À mesure que les technologies évoluent, les bacs à sable offrent aux

organismes de réglementation un moyen structuré d'évaluer les risques, de comprendre les effets de ces technologies et de déterminer les changements permanents qu'il pourrait être approprié d'apporter à la réglementation.

Ce pouvoir existe déjà au sein du système fédéral, puisque plusieurs ministres disposent déjà de pouvoirs d'exemption aux fins de l'utilisation des bacs à sable réglementaires. Par exemple, le ministre des Transports peut accorder des exemptions à la réglementation et aux mesures législatives en vertu de la Loi sur les transports au Canada, afin de soutenir l'innovation, à condition que cela soit dans l'intérêt public et que la santé et la sécurité des Canadiens soient protégées. Les modifications proposées dans le projet de loi C-15 étendent simplement un pouvoir limité similaire à tous les ministres, sous réserve de garde-fous clairs.

Je voudrais également aborder certaines idées fausses qui circulent dans le domaine public au sujet de ces amendements.

Le projet de loi C-15 ne permettrait pas aux ministres d'exempter une personne ou une entreprise de l'application d'une loi fédérale à des fins politiques générales. Le pouvoir d'exemption est soumis à des restrictions rigoureuses, son utilisation étant limitée à la mise à l'essai d'un produit, d'un service, d'un processus ou d'une approche réglementaire dans un cadre contrôlé et pendant une période restreinte. Les exemptions ne pourraient être appliquées qu'aux dispositions particulières qui empêchent l'organisme de réglementation d'effectuer les essais. L'exemption de secteurs entiers d'une industrie ou l'accélération de projets majeurs dans leur ensemble ne relèvent pas de la portée de ces amendements.

La mesure législative comprend des exigences explicites en matière de transparence et de reddition de comptes, qui permettront d'assurer une surveillance continue et d'empêcher tout abus de pouvoir de la part de l'exécutif. Les ministres doivent publier les décrets d'exemption et une justification du processus décisionnel, tout en protégeant les renseignements commerciaux confidentiels, comme l'exige la loi. En outre, le président du Conseil du Trésor doit déposer au Parlement un rapport annuel qui énumère tous les décrets d'exemption pris au cours de l'exercice précédent, les motifs de chacun d'entre eux et les ministres responsables. Ce mécanisme de surveillance garantit que le Parlement est informé et en mesure d'examiner l'utilisation de ces pouvoirs.

Les ministres ne peuvent pas invoquer ces dispositions pour se soustraire eux-mêmes ou soustraire d'autres personnes, aux obligations prévues par des lois telles que la Loi sur les conflits d'intérêts. Ce pouvoir ne s'applique qu'aux lois relevant du portefeuille d'un ministre et uniquement à des fins de mise à l'essai et d'innovation sous la supervision de l'organisme de réglementation. Comme toute décision ministérielle, les décrets d'exemption restent soumis à un examen judiciaire.

Les essais liés aux bacs à sable ne visent pas à contourner des mesures de protection importantes ni à entraîner des changements réglementaires qui compromettraient les normes de sécurité ou les normes environnementales. La mesure législative exige que les exemptions soient dans l'intérêt public, que leurs avantages l'emportent sur les risques et que les plans de mise en œuvre garantissent la protection de la santé, de la sécurité et de l'environnement. L'objectif d'un bac à sable est de générer des données probantes afin que les organismes de réglementation puissent prendre des décisions plus éclairées sur la manière de maintenir — et non d'atténuer — ces mesures de protection dans un contexte en rapide évolution.

Enfin, il convient de noter que ces mesures n'empièteraient pas sur les compétences provinciales. La loi elle-même limite les exemptions aux lois et règlements fédéraux relevant de la responsabilité du ministre qui prend le décret. De plus, la politique complémentaire sur les bacs à sable réglementaires demande aux ministres de soutenir la collaboration fédérale-provinciale et de consulter de manière significative les peuples autochtones dans le cadre de l'élaboration des bacs à sable.

Les bacs à sable réglementaires sont un outil précieux qui aide les Canadiens à rester compétitifs tout en garantissant que notre système de réglementation continue de les protéger. Ils permettent aux organismes de réglementation de s'adapter de manière sûre, transparente et responsable aux changements technologiques. Les amendements apportés par le projet de loi C-15 présentent des garde-fous cohérents, renforcent la reddition de comptes et la diligence raisonnable à l'échelle du gouvernement dans le cadre de l'utilisation de ce mécanisme.

Je vous remercie de votre attention, et c'est avec plaisir que nous répondrons à vos questions.

• (1535)

**Le président:** Je vous remercie.

Nous allons commencer par donner la parole à M. Patzer pendant six minutes.

[Français]

**Marie-Hélène Gaudreau (Laurentides—Labelle, BQ):** J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Je veux juste vous rappeler que les interprètes font un travail exceptionnel, mais il y a un léger délai. Cependant, si les gens diminuent leur débit, comme je le fais en ce moment, je pense qu'on ne manquera aucune phrase ni aucun mot.

C'est donc un appel à vous tous. En après-midi, on peut parfois être plus fatigué, alors je vais vous le rappeler si vous parlez trop vite. Autrement, ce sera impossible pour les interprètes de faire tout ça en un temps record.

[Traduction]

**Le président:** C'est ce dont je parlais au début, mais il est bon de rappeler cette consigne à tous. Merci beaucoup.

Vous avez la parole, monsieur Patzer.

**Jeremy Patzer (Swift Current—Grasslands—Kindersley, PCC):** Je remercie les témoins de s'être joints à nous aujourd'hui.

Je vais revenir sur deux ou trois questions que vous venez d'aborder, madame Power.

Avez-vous dit qu'ils allaient rendre compte une fois par an de la fréquence à laquelle ces exemptions sont utilisées? Pourriez-vous nous fournir plus de détails à ce sujet?

**Jenelle Power:** Le président du Conseil du Trésor est tenu de produire un rapport une fois par an. Ce rapport serait en fait présenté à votre comité.

Le rapport doit mentionner tous les nouveaux pouvoirs accordés au cours de l'année écoulée dans le cadre des bacs à sable réglementaires, ainsi que celles qui sont encore en vigueur. Si un pouvoir a été accordé il y a deux ans, mais qu'il est toujours en vigueur, il doit également être mentionné. De plus, tous les ministres qui ont pris les décisions relatives à ces pouvoirs doivent être mentionnés dans le rapport.

**Jeremy Patzer:** Chaque ministère rendra des comptes à notre comité.

**Jenelle Power:** Certainement.

**Jeremy Patzer:** Qui a eu l'idée de ces bacs à sable?

**Jenelle Power:** Ces pouvoirs sont sollicités depuis plusieurs années à ce stade. Je crois que des consultations ont effectivement eu lieu en 2023 afin d'obtenir des commentaires avant de mettre en place ces pouvoirs. M. Young a peut-être plus de renseignements à vous communiquer à ce sujet.

**Brennen Young (directeur principal, Bureau de réduction du fardeau administratif, Secrétariat du Conseil du Trésor):** Les bacs à sable réglementaires sont utilisés depuis un certain temps déjà dans le secteur des technologies financières. Ils commencent à être utilisés un peu plus fréquemment à l'échelle internationale.

Dans le contexte canadien et fédéral, le ministre des Transports et le ministre de la Santé ont obtenu le pouvoir de créer un bac à sable en 2019, ce qui remonte donc à plusieurs années.

Nous avons cherché à étendre ces pouvoirs à tous les ministres à partir d'une consultation qui a été menée en 2023. Plusieurs intervenants ont soutenu cette idée, alors nous avons continué dans cette voie. Je crois que l'utilisation de ces pouvoirs remonte probablement à une dizaine d'années.

**Jeremy Patzer:** Existe-t-il déjà des obligations de déclaration pour les ministères que vous venez d'énumérer, ou s'agit-il d'une nouvelle mesure?

**Brennen Young:** L'un des objectifs de cette approche horizontale est de créer des conditions équitables pour tous les ministres. À l'heure actuelle, les pouvoirs qui leur ont été conférés peuvent être utilisés de différentes manières par différents ministres. Les conditions relatives à chacun de ces pouvoirs varient selon la loi habilitante. Le projet de loi permettrait de créer un ensemble similaire d'exigences en matière de déclaration pour tous les ministres.

**Jeremy Patzer:** Cependant, à l'heure actuelle, le ministre de la Santé — j'ai oublié l'autre ministère que vous avez mentionné; je crois qu'il s'agissait peut-être du ministère des Transports — dispose-t-il d'un mécanisme de déclaration? S'ils ont commencé à disposer de cette capacité à mettre en place des bacs à sable en 2019, leur mécanisme de déclaration était-il en place à ce moment-là?

**Brennen Young:** La mesure législative prévoit des exigences en matière de transparence qui les obligent à publier les décrets qu'ils prennent pour mettre en œuvre les exemptions ou les modifications apportées aux annexes dont ils sont responsables, mais ils n'ont pas l'obligation de rendre compte de ces décrets au Parlement.

**Jeremy Patzer:** Vous occupez-vous aussi de l'examen des formalités administratives. Est-ce exact?

Votre travail s'inscrit-il dans le cadre de l'examen complet des dépenses que le Conseil du Trésor mène actuellement ou y est-il lié?

• (1540)

**Jenelle Power:** Non.

**Jeremy Patzer:** Ce travail est complètement distinct.

On nous avait promis de plafonner les emplois dans la fonction publique, mais non d'en supprimer. Toutefois, aujourd'hui, 40 000 emplois dans la fonction publique sont tout à coup menacés. Y a-t-il eu une note de service diffusée dans votre ministère au sujet de ces suppressions d'emplois?

**Jenelle Power:** Cela ne relève pas de notre compétence. Je ne peux donc pas formuler des observations à ce sujet.

**Jeremy Patzer:** Votre ministère sera-t-il touché par ces suppressions d'emplois?

**Jenelle Power:** Je ne peux malheureusement pas parler de cela.

**Jeremy Patzer:** Qu'en est-il de la Loi sur l'évaluation d'impact et, par extension, du Bureau des grands projets? Est-ce un sujet que votre bureau examine en ce moment?

**Jenelle Power:** Non, ce n'est pas le cas. Nous avons eu des discussions avec le Bureau des grands projets au sujet des examens des formalités administratives, car l'un des examens horizontaux concerne certains de leurs travaux, mais il s'agit d'un bureau totalement distinct du nôtre.

**Jeremy Patzer:** D'accord.

De toute évidence, ils ont mis en place le Bureau des grands projets parce qu'il y a trop de formalités administratives et trop d'obstacles à la réalisation de projets au Canada, et ils tentent de remédier à cela. Votre travail guide-t-il un peu leurs efforts? Pourriez-vous nous en dire un peu plus sur la nature de cette relation?

**Jenelle Power:** Je ne pense pas pouvoir parler des activités du Bureau des grands projets.

Je reconnais que, oui, différents efforts sont déployés pour tenter de réduire les formalités administratives. L'un d'entre eux est le bac à sable réglementaire. Nous disposons d'autres outils que nous utilisons pour examiner les secteurs au sein du gouvernement où nous pourrions apporter des améliorations. Cependant, je ne peux pas me prononcer sur le travail qu'ils accomplissent réellement.

**Jeremy Patzer:** En dehors du concept expérimental du bac à sable, avez-vous réussi à réduire ou à éliminer certaines formalités administratives pendant votre mandat?

**Jenelle Power:** Nous étudions plusieurs pistes différentes. Il y a la coopération réglementaire, dans le cadre de laquelle nous étudions plusieurs moyens de mieux harmoniser nos réglementations avec celles d'autres pays qui partagent les mêmes idées, comme l'Union européenne, par exemple. De plus, les rapports de 60 jours qui ont été réalisés cet été et qui ont été publiés en septembre proposent de nombreuses façons de réduire les formalités administratives. Près de 500 éléments ont été distingués...

**Jeremy Patzer:** Combien de ces 500 éléments ont été éliminés?

**Jenelle Power:** Je suis désolée, mais je ne suis pas certaine de comprendre ce que vous entendez par « ont été éliminés ».

**Jeremy Patzer:** Je parle, au sens figuré, des formalités administratives. Cinq cents éléments existent. Combien d'entre eux ont été supprimés? Combien d'obstacles ont été éliminés?

**Jenelle Power:** Les rapports viennent d'être publiés en septembre. Un rapport public sur les progrès réalisés sera publié au printemps.

**Jeremy Patzer:** D'accord.

Merci.

**Le président:** Je vous remercie, monsieur.

Madame Rochefort, la parole est à vous.

**Pauline Rochefort (Nipissing—Timiskaming, Lib.):** Merci beaucoup, monsieur le président.

La semaine dernière, j'ai eu le plaisir de prendre la parole devant la Chambre de commerce de North Bay et du district. L'une des questions qui m'ont été posées concernait la manière dont le gouvernement fédéral s'attaque aux formalités administratives.

La question était tout à fait appropriée, car la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante organise chaque année une semaine spéciale qu'elle appelle la Semaine de sensibilisation à la paperasserie. Cet événement a été marqué la semaine dernière. Ils affirment que l'objectif de cette semaine est le suivant:

... sensibiliser les élus et les décideurs politiques aux défis actuels pour encourager des changements positifs qui amélioreront la productivité, rendront la vie plus abordable et créeront un environnement où les PME peuvent prospérer.

Je trouve opportun que nous discutons aujourd'hui de ce que je considère comme une innovation réglementaire qui répond précisément aux défis soulevés par la Chambre de commerce et la FCEI.

À titre de première question, j'aimerais mieux comprendre comment le bac à sable réglementaire s'intégrera dans le travail global du Bureau de réduction du fardeau administratif. Ma question est un peu dans la lignée de ce que demandait M. Patzer. Je vous serais également reconnaissante de bien vouloir nous expliquer le rôle du bureau.

J'aimerais aussi entendre parler du travail que vous accomplissez avec les provinces, alors que nous discutons de la notion de bâtir une économie canadienne unifiée et de réduire les obstacles internes et réglementaires. Si vous pouviez aborder également ce sujet, j'accueillerais favorablement vos commentaires.

**Jenelle Power:** Je parle souvent à la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, et nous sommes donc bien au courant de tout son travail.

À propos du bureau de la réduction de la paperasse, j'ai mentionné certains de nos grands dossiers, comme les efforts de coopération réglementaire pour s'aligner sur des administrations aux vues similaires. Cela s'applique également à l'interne... Nous essayons de travailler avec les provinces et les territoires pour harmoniser nos règlements à l'interne afin de faciliter les choses. Nous avons participé à la négociation de l'accord de reconnaissance mutuelle qui a été signé cet automne.

L'autre aspect de notre travail qui n'a peut-être pas encore été mentionné consiste à examiner tous les outils en place pour orienter les organismes de réglementation. Nous cherchons à déterminer s'il existe d'autres façons de rendre le système plus efficace et de prendre des règlements d'une manière plus souple et efficace.

Les bacs à sable réglementaires sont un très bon outil à cette fin, car lorsqu'un produit ou un processus novateur est mis à l'essai au moyen d'un bac à sable réglementaire, l'information obtenue doit servir à éclairer un futur changement réglementaire permanent. C'est vraiment avantageux pour les organismes de réglementation, car ils peuvent mettre des choses à l'essai dans un petit environnement, prendre l'information provenant de l'application pratique dans un contexte canadien et, espérons-le, élaborer un règlement plus simple et plus efficace.

● (1545)

**Pauline Rochefort:** Il finira par y avoir de meilleures décisions et de meilleurs règlements, n'est-ce pas?

**Jenelle Power:** Absolument. Ils seront fondés sur des données probantes d'une façon qui aurait été impossible autrement.

**Pauline Rochefort:** Ils sont fondés sur des données probantes.

Pouvez-vous nous donner un exemple de la façon dont on applique normalement une décision provenant d'un bac à sable?

**Jenelle Power:** Avec plaisir.

Je peux vous donner l'exemple d'un bac à sable utilisé à Transports Canada. Ce ministère a actuellement des règlements sur le transport des marchandises dangereuses, disons, par rail. Il faut actuellement un document papier sur lequel se trouvent des renseignements sur ce qui est transporté et sur les quantités, mais aussi sur ce qu'il faut faire s'il y a une sorte d'urgence, des accidents, ce genre de choses.

Comme vous pouvez l'imaginer, les intervenants trouvent ce processus redondant, dans la plupart des cas. Très peu d'entreprises utilisent le papier de nos jours. Transports Canada a donc travaillé avec des intervenants à la mise en place un bac de sable pour essayer d'utiliser des documents électroniques et recueillir l'information auprès des intervenants, mais aussi auprès des organismes d'application de la loi et des premiers intervenants qui pourraient devoir s'en servir en cas d'accident. On a recueilli cette information, et on a l'intention de s'en servir pour apporter des changements au règlement.

**Pauline Rochefort:** C'est un excellent exemple.

Pour ce qui est de toutes les décisions prises jusqu'à maintenant — je suppose que c'est avec Santé Canada et Transports Canada, où on a autorisé l'utilisation du bac à sable —, y a-t-il eu des résultats négatifs provenant du travail fait ainsi pour modifier les règlements?

**Jenelle Power:** À notre connaissance, il n'y en a pas eu. C'est étroitement contrôlé. L'obligation d'avoir une surveillance réglementaire tout en respectant toutes les exigences nécessaires pour maintenir la santé et la sécurité s'applique encore.

Je n'ai rien à signaler.

**Pauline Rochefort:** Merci beaucoup.

**Le président:** Il vous reste une minute et demie.

**Pauline Rochefort:** C'est bon pour l'instant. Merci.

**Le président:** Madame Gaudreau est la suivante.

[Français]

**Marie-Hélène Gaudreau:** Merci beaucoup, monsieur le président.

D'entrée de jeu, je dois dire que, comme entrepreneur, on aime évidemment avoir de la latitude pour prendre des décisions et devenir efficient. Ça, j'en suis très consciente.

Depuis que je suis députée, j'ai pris conscience que, trop souvent, on va apporter des pratiques auxquelles peut ressembler le milieu des affaires, mais on a affaire à des fonds publics. Je suis vraiment très inquiète depuis six ans, car la régularisation ou la reddition de comptes ne m'a pas donné de preuves que ce qui est proposé ici va être efficient, sans compter que je me demande comment ça se fait qu'on n'ait pas fait ça avant.

J'ai quelques questions, parce que, au début de l'interprétation, c'est peut-être mon cerveau qui ne suivait pas.

Comment le gouvernement va-t-il s'assurer que les bacs à sable réglementaires vont réellement servir à l'innovation, et non au contournement de règles existantes?

**Brennen Young:** Je peux répondre à cette question.

Dans le projet de loi, il y a des conditions auxquelles le ministre doit se soumettre s'il veut accorder une exemption. Par exemple, l'exemption doit être dans l'intérêt public; il faut que ça mette à l'essai un produit, un service ou une procédure, entre autres; l'important, c'est que ce soit dans le but de faciliter la conception ou la modification d'un régime réglementaire. Ça ne peut être pour aucune autre raison. Il faut que ce soit vraiment pour mettre à l'essai un nouveau régime réglementaire. Le ministre doit aussi être d'avis que les avantages l'emportent sur les risques. Il doit donc faire une évaluation pour déterminer que c'est en fait dans l'intérêt public.

Le ministre doit aussi être d'avis qu'il y a assez de ressources pour assurer une supervision réglementaire du projet. Il faut avoir un plan de mise en œuvre pour gérer le bac à sable réglementaire. Ce n'est pas dans le projet de loi, mais vous verrez, dans un document qui a été transmis au greffier, une politique sur les bacs à sable réglementaires. C'est une politique du Cabinet.

Il y a toutes sortes d'autres conditions que les organismes de réglementation devront remplir quand ils feront leur plan de mise en œuvre. Par exemple, il y a la consultation auprès des parties prenantes et des peuples autochtones. Il y a aussi des conditions en lien avec la transparence, la façon de consulter le public et la façon de transmettre les informations au public. Ce sont des pratiques qui concernent davantage la façon dont le gouvernement fonctionne et qui se trouvent donc dans la politique. Ce qu'il y a dans le projet de loi concerne vraiment les permissions et la façon de faire les exemptions.

● (1550)

**Marie-Hélène Gaudreau:** J' imagine que, lorsqu'on se préparera à faire un quelconque changement, il y aura une liste d'éléments qu'il faudra cocher pour indiquer si le travail a été fait, par exemple si des consultations ont été menées, et ainsi de suite.

Maintenant, j'aimerais savoir ce qu'il en est de la transparence et de la divulgation de tout cela. Pour les parlementaires et les personnes concernées sur le plan législatif, quel est le mécanisme? Y a-t-il une petite case qui dit que, comme parlementaire, je vais être au courant de ce qui se passe? Personnellement, c'est aux abus que je pense. Je suis très inquiète.

**Brennen Young:** Dans cette politique, on demande aux organismes de réglementation de faire les consultations en avance. Nous avons un mécanisme qui s'appelle le Plan prospectif de la réglementation. Ce plan est publié tous les ans et indique quels seront les changements de règlement pour les deux prochaines années. Les organismes de réglementation sont censés inclure les bacs à sable réglementaires dans ce plan, qui est diffusé au public.

Chaque fois qu'une exemption est utilisée par un ministre, l'information à propos de cette exemption doit être publiée et transmise au public. Chaque année, le président du Conseil du Trésor prendra toutes ces exemptions et fournira à ce comité la liste indiquant quelles exemptions ont été utilisées et quels ministres les ont utilisées.

**Marie-Hélène Gaudreau:** Il me reste encore quelques secondes.

Honnêtement, je trouve que c'est insuffisant pour rassurer le contribuable qui est échaudé. Oui, on a une ouverture pour agir, mais, s'il vous plaît, il ne faudrait pas que ce soit au bout d'un an de la période de deux ans à venir et qu'il n'y ait pas d'avertissement permettant de savoir ce qu'il en est. J'ose espérer que, compte tenu de l'expertise que vous avez, vous aurez une régularisation qui va nous permettre... C'est facile de mettre ça en dessous, dans le vrai bac à sable.

Merci, monsieur le président.

[Traduction]

**Le président:** Merci beaucoup.

Madame Jansen, je vous en prie. Vous disposez de cinq minutes.

**Tamara Jansen (Cloverdale—Langley City, PCC):** Madame Power, si je comprends bien, ce nouveau pouvoir des ministres pour accorder des exemptions réglementaires aux entreprises doit être dans l'intérêt public. Le projet de loi définit-il clairement le terme « intérêt public », oui ou non?

**Jenelle Power:** Ce n'est pas défini.

**Tamara Jansen:** Qui décidera ce qui est dans l'intérêt public?

**Jenelle Power:** C'est un terme couramment employé dans ce genre de mesure législative, et celle-ci est encore...

**Tamara Jansen:** Qui définit le terme? C'est ma question. Qui se chargera de le définir?

**Jenelle Power:** C'est le ministre qui prendrait la décision.

**Tamara Jansen:** Le projet de loi prévoit-il un examen obligatoire relatif aux conflits d'intérêts?

**Jenelle Power:** Non, cela ne s'appliquerait pas aux conflits d'intérêts.

**Tamara Jansen:** Ce nouveau pouvoir ministériel peut-il servir à exempter une personne ou une entreprise de la Loi sur les conflits d'intérêts ou de la Loi sur le lobbying, oui ou non?

**Jenelle Power:** Il s'appliquerait au régime réglementaire et aux parties réglementaires, pas à la législation sur les conflits d'intérêts.

**Tamara Jansen:** Est-il possible qu'une entreprise comme Brookfield se fasse accorder une exemption par un ministre en vertu de ce projet de loi, oui ou non?

**Jenelle Power:** Les décisions relèvent toutes du gouvernement. C'est donc encore le ministre et le gouvernement qui décident de donner le pouvoir, pas une entreprise.

**Tamara Jansen:** Ils décideront d'accorder ou non une exemption en vertu de ce texte de loi. Ils peuvent déterminer ce qui est dans l'intérêt public.

• (1555)

**Jenelle Power:** En fonction des protections en place, oui, le ministre a le pouvoir d'accorder l'exemption.

**Tamara Jansen:** Un ministre peut-il accorder une exemption en s'appuyant uniquement sur son opinion de ce qui est dans l'intérêt public, comme nous l'avons vu dans le dossier de SNC-Lavalin?

**Jenelle Power:** Il y a de nombreux garde-fous en place pour éviter cela. Il faudrait que la décision tienne compte de toutes les protections que nous avons en place, celles que M. Young vient tout juste de mentionner.

**Tamara Jansen:** De quels garde-fous parlez-vous?

**Jenelle Power:** Il y a un certain nombre de critères. Le ministre doit déterminer que les bienfaits l'emportent sur les risques, que c'est dans l'intérêt public, que cela protégera la santé publique, la sécurité et l'environnement. On ne peut y recourir que dans le but d'apporter un futur changement réglementaire.

**Tamara Jansen:** C'est essentiellement la raison pour laquelle nous avons eu le scandale SNC-Lavalin, car quelqu'un a décidé que c'était dans l'intérêt public, alors que ce n'était manifestement pas le cas.

Le Parlement peut-il opposer son veto à une exemption une fois qu'elle est accordée, oui ou non?

**Jenelle Power:** Tout se retrouverait devant ce comité dans le rapport annuel, et le comité aurait l'occasion d'examiner toutes les décisions qui ont été prises.

**Tamara Jansen:** Aurons-nous un droit de veto une fois qu'une exemption est accordée?

**Jenelle Power:** Comme toutes les mesures législatives, c'est conçu de manière à ce que ce soit assujéti à un examen judiciaire.

**Tamara Jansen:** Obtenons-nous un droit de veto, oui ou non? Une fois que c'est fait, c'est fait; nous pouvons seulement examiner l'information, et c'est tout.

**Jenelle Power:** Comme pour toutes les mesures législatives, le recours à celle-ci est accompagné d'une surveillance réglementaire. L'examen par ce comité est donc une des façons d'obtenir cette surveillance.

**Tamara Jansen:** Il n'y a pas de droit de veto.

**Jenelle Power:** Ce n'est pas exactement conçu de cette façon, non.

**Tamara Jansen:** Le défi que nous avons en tant que parlementaires se rapporte à la façon de décider ce qui est dans l'intérêt public, notamment parce que ce n'est pas défini dans le projet de loi.

Pourquoi n'est-ce pas défini dans le projet de loi? Pourquoi ne pas avoir indiqué très clairement ce qui est dans l'intérêt public?

**Brennen Young:** Le terme « intérêt public » est couramment utilisé dans d'autres mesures législatives, et il n'est pas plus défini. Les rédacteurs ont décidé que ce n'était pas le bon endroit pour le définir.

**Tamara Jansen:** Ne serait-il pas logique que, au nom des Canadiens, le terme « intérêt public » soit défini pour éviter toutes formes d'empiètement au nom de ministres qui peuvent décider eux-mêmes ce qu'ils entendent par là?

**Brennen Young:** Je ne peux pas me prononcer là-dessus. Ce n'est pas plus défini dans d'autres mesures législatives.

**Tamara Jansen:** Je ne sais pas si mes collègues ont d'autres questions, mais à vrai dire, cela me consterne.

Il me reste une minute. Quelqu'un veut-il s'en servir?

Allez-y, monsieur Patzer.

**Jeremy Patzer:** L'obligation de rendre des comptes une fois par an est-elle la norme dans les pays qui ont un niveau de développement similaire et qui ont recours à des bacs à sable?

**Brennen Young:** Les différents pays ont différents régimes. Par exemple, au Japon, on utilise un système de bacs à sable généralisé sur lequel le cabinet se prononce, et il n'y a aucune exigence de déclaration. Les exigences en matière de déclaration que nous avons inscrites dans ce projet de loi sont en fait pas mal plus transparentes que celles d'autres pays ayant une loi similaire relativement aux bacs à sable.

**Jeremy Patzer:** Y a-t-il un pays qui possède une échéance de déclaration plus courte, par exemple chaque six mois ou tous les trimestres?

**Brennen Young:** Pas à ce que je sache.

**Jenelle Power:** J'ajouterais qu'en plus du rapport annuel — j'ai oublié de le dire plus tôt —, un ministre doit aussi rendre publique chaque nouvelle décision qu'il prend, et ce, dès que possible. Il doit fournir l'information sur la façon dont il a pris sa décision, indiquer quelle est cette décision et ensuite faire savoir publiquement comment les intéressés peuvent donner leur avis sur cette décision. Chaque ministre doit donc faire connaître cette information de manière intermédiaire ou plus immédiate, puis le président du Conseil du Trésor vous soumet un rapport annuel plus général.

**Le président:** Merci beaucoup.

Madame Khalid, allez-y, s'il vous plaît.

**Iqra Khalid (Mississauga—Erin Mills, Lib.):** Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci aux témoins de leur présence ici aujourd'hui pour discuter de cet enjeu très important.

Durant mes 10 ans comme députée au Parlement, on m'a souvent demandé pourquoi le gouvernement était si lent et que nous n'étions pas assez novateurs pour traiter des questions de notre époque, comme la question de l'intelligence artificielle. À votre avis, comment ces dispositions sur les bacs à sable ou ce cadre réglementaire aident-ils le gouvernement à se montrer plus novateur et à réagir plus rapidement aux problèmes de notre époque comme les Canadiens s'y attendent?

• (1600)

**Jenelle Power:** Je pense que ces bacs à sable nous aident de deux ou trois manières. Normalement, pour apporter un changement réglementaire, il faut pas mal de temps; c'est en général de 18 à 24 mois. Comme je l'ai mentionné, nous examinons le système lui-même. Dans l'intervalle, nous cherchons d'autres façons d'apporter des changements.

Les bacs à sable réglementaires facilitent la mise à l'essai de technologies ou de processus novateurs sur le marché canadien dans un plus court laps de temps. C'est un moyen d'obtenir des autorisations plus vite, mais la portée est souvent plus limitée simplement pour réaliser des tests et recueillir des données. Ensuite, cette information sert à apporter des améliorations permanentes de façon

bien plus efficace, parce que nous avons accès à des données en temps réel.

**Iqra Khalid:** Merci.

Vous nous avez dit que vous avez consulté les intervenants. Pourriez-vous nous décrire les résultats de vos consultations?

**Jenelle Power:** Oui. Comme nous l'avons mentionné, ces consultations ont eu lieu en 2023. Dans la plupart des cas, les intervenants étaient très positifs et enthousiastes face à ce potentiel d'être plus novateurs et plus souples et d'amener les innovations sur le marché plus rapidement. Ils ont émis quelques préoccupations, par exemple, en matière de transparence et de capacité de maintenir la surveillance réglementaire durant les bacs à sable. Leurs commentaires nous ont aidés à mettre en place des mesures de sauvegarde et des politiques. Les parties consultées nous ont donc beaucoup aidés à appliquer des mesures d'atténuation dès le départ.

**Iqra Khalid:** Je vous remercie.

Concernant la durée maximale et l'efficacité des projets de bac à sable, comment un tel cadre réglementaire est-il géré dans le temps? Comment établissez-vous la portée et la durée d'un projet? Comment savez-vous que vous avez recueilli assez de données? Quand savez-vous qu'il faut mettre fin au projet et passer à la prochaine phase?

**Jenelle Power:** À l'heure actuelle, les bacs à sable réglementaires durent au maximum trois ans. Cette durée a été choisie comme compromis — surtout pour certains secteurs très complexes — pour mettre le bac à sable et la méthode de collecte de données en place et afin de donner assez de temps pour mettre le processus à l'essai sans que cela prenne trop de temps. Nous ne voulions pas être trop prescriptifs, parce que comme vous pouvez l'imaginer, les réalités peuvent être très différentes selon le secteur.

Puis, il est possible d'obtenir une prolongation d'un maximum de trois ans pour permettre d'amorcer une transition. Par exemple, si un organisme de réglementation procède à un bac à sable de trois ans et qu'il est clairement satisfait de la façon dont le processus se déroule, il peut le prolonger pour en faire un changement permanent, sans avoir à retourner à ses anciennes méthodes avant d'apporter finalement ce changement. Nous cherchons à éviter d'ajouter au fardeau que supporte l'industrie dans ces bacs à sable.

**Iqra Khalid:** Merci.

Enfin, j'aimerais savoir s'il y a des exemptions à ce qu'un ministre ou le président du Conseil du Trésor doit déposer à la Chambre concernant la façon d'utiliser les bacs à sable réglementaires, notamment dans l'intérêt national ou ce genre de choses.

À quel point ce processus est-il transparent envers le Parlement?

**Jenelle Power:** Nous devons inclure tous les bacs à sable réglementaires dans notre rapport annuel. S'il y a des détails de nature délicate et exclusive, il faudra peut-être les retirer, mais tous les bacs à sable réglementaires font partie du rapport annuel.

**Iqra Khalid:** Je vous remercie de vos réponses.

Merci, monsieur le président.

**Le président:** Nous passons maintenant à Mme Gaudreau.

[Français]

**Marie-Hélène Gaudreau:** Merci beaucoup, monsieur le président.



Revenons sur la définition de certains éléments.

Premièrement, c'est sûr que ça va être agréable de dire qu'on peut agir rapidement. Il y a des étapes superflues, alors on peut se réjouir du fait qu'on va justement rationaliser tous les effectifs de la fonction publique. C'est vrai. Par contre, ce sont des vœux pieux que de dire qu'on va faire faire un virage à 180 degrés à une grande machine comme celle-là.

On dit que ça doit être fait dans l'intérêt public, mais il n'y a pas de définition précise. L'intérêt public, ça peut avoir le dos large. On peut bien affirmer que c'est dans l'intérêt public, mais de quel public parle-t-on? Comment? Combien? Comment allez-vous déterminer que, dans un cas donné, c'est vraiment dans l'intérêt public?

**Brennen Young:** Ce sera au ministre de définir ce qui est dans l'intérêt public.

Il faut aussi prendre en considération le fait qu'il y a d'autres conditions, par exemple le fait que le ministre doit être d'avis que l'exemption...

• (1605)

**Marie-Hélène Gaudreau:** Je veux m'assurer de quelque chose.

Je vous donne un exemple. À la période de questions, on parlait du TGV. Il faut qu'on se questionne sur ce qui se va se passer. On parle de consultation publique. On dit que le public a été consulté; c'est peut-être dans une proportion de 20 % ou 40 %, mais on l'a fait.

Si je comprends bien, le ministre peut dire que ça a été fait. En plus, on coche toutes les autres petites cases. À la fin, de toute façon, il y aura un rapport annuel. On se fera chicaner plus tard, mais le mal va être fait. De toute façon, ce qu'on va avoir mis de façon temporaire deviendra permanent, comme ça se produit souvent dans la vie.

Comment pouvez-vous convaincre les citoyens que ce qui est sur la table est une bonne chose?

**Brennen Young:** Ce qui se passe, dans le cas d'une exemption, c'est qu'elle ne peut être valide que pour trois ans, et on a la possibilité de la prolonger jusqu'à six ans, si nécessaire. Sans l'exemption, le régime réglementaire d'origine serait en vigueur.

Le ministre peut obtenir cette exemption si toutes ces conditions ont été respectées, c'est-à-dire si c'est dans l'intérêt public, si c'est pour mettre à l'essai un produit ou un service, si on a les ressources pour réaliser tout ça.

**Marie-Hélène Gaudreau:** La période de trois ans coïncide beaucoup avec la date de la prochaine élection potentielle.

Ça fait beaucoup de choses. Comment rassurer les gens?

Par ailleurs, je ne sais pas comment vous allez faire votre travail pour avoir un drapeau rouge, parce que c'est toujours l'après-coup. Est-ce qu'on peut quémander d'avoir une structure? Là, on voit que, ce qui est dans l'intérêt public, ce n'est pas clair. Concernant les conflits d'intérêts, on peut y souscrire; c'est sûr que, après trois ans, si on a fait quelques millions de dollars, on accepte de se faire chicaner et de payer une amende, qui est minime. Il n'y a même pas de vigie, je n'en reviens pas.

Comment allez-vous faire pour bien dormir en sachant qu'il va y avoir beaucoup de latitude pour des décisions qui sont peut-être valables, mais qui engagent des fonds publics?

**Brennen Young:** Pour chaque exemption, le ministre qui prend cette décision doit en publier les justifications ainsi que des coordonnées de contact. Ainsi, les parties prenantes qui seront peut-être touchées, qui auront des questions ou qui désireront participer au bac à sable réglementaire pourront contacter le ministre ou le ministère pour obtenir ces informations ou demander à participer elles-mêmes. Il y a donc, dans le cadre de l'exemption, une façon par laquelle le public peut s'engager dans le processus.

**Marie-Hélène Gaudreau:** Je terminerai en disant, monsieur le président, que j'aimerais que mon nom soit inscrit pour que je reçoive systématiquement les rapports et que je sois déjà à la table pour souligner ce qui se passe. Il est quand même question de beaucoup de milliards de dollars de fonds publics.

Merci beaucoup, monsieur le président.

[Traduction]

**Le président:** Merci.

Monsieur Gill, la parole est à vous, s'il vous plaît.

**Harb Gill (Windsor-Ouest, PCC):** Je vous remercie, monsieur le président.

Merci aux témoins de leur présence.

Je partage les préoccupations que Mme Gaudreau a exprimées. Il y a de grands défis à relever en matière de surveillance.

Il semble que les bacs à sable soient une façon de contourner les règlements qui déplaissent. Ai-je raison de dire cela? Les participants n'aiment pas la réglementation.

**Jenelle Power:** Non, ces bacs à sable sont conçus pour n'exclure que des règlements très précis ou certaines parties de la loi qui empêchent de réaliser des mises à l'essai. Ces tests doivent servir à nous renseigner sur un changement réglementaire à venir.

**Harb Gill:** C'est ce que je ne comprends pas. Une partie intéressée peut être exemptée d'un règlement pendant trois à six ans. À quoi sert la réglementation dans ce cas? Pourquoi ne pas s'en débarrasser?

**Jenelle Power:** Malheureusement, la réalité, c'est que le système est très complexe à l'heure actuelle.

**Harb Gill:** Oui, je suis d'accord. Il est trop compliqué.

**Jenelle Power:** Vous avez raison. C'est une façon pour nous de voir comment nous pouvons le simplifier en toute sécurité. Les innovations...

**Le président:** Veuillez m'excuser un instant. On invoque le Règlement.

Monsieur Bittle.

**Chris Bittle (St. Catharines, Lib.):** Monsieur le président, je rappelle que vous nous avez demandé de ne pas parler les uns par-dessus les autres. Je sais que la réforme réglementaire nous enthousiasme beaucoup et...

**Le président:** Je comprends votre préoccupation, mais le greffier, les interprètes et moi allons garder un oeil là-dessus. Je vous remercie.

Nous relançons le compteur.

Allez-y.

**Jenelle Power:** J'ai perdu le fil de mon idée, pour être honnête. Oh, oui, les problèmes...

• (1610)

**Harb Gill:** Il y a trop de règlements.

**Jenelle Power:** Oui, d'accord. Je suis désolée. J'ai retrouvé mon idée.

Le système fédéral contient 3 000 règlements. Les bacs à sable réglementaires sont une façon efficace de voir comment les innovations et les nouveaux processus peuvent servir à réduire la paperasse. Ce n'est pas une façon de contourner les règlements; c'est une façon efficace d'améliorer le système.

**Harb Gill:** Je ne suis pas d'accord.

Quoi qu'il en soit, comment prenez-vous la décision, ou qui s'adresse au ministre? Lancez-vous un appel d'offres demandant aux intéressés de se manifester s'ils veulent jouer dans le bac à sable que vous mettez sur pied? Comment ce processus se déroule-t-il? Est-ce que le ministre signale à ses copains qu'un projet sera mis de l'avant et qu'ils pourront jouer dans un bac à sable?

**Jenelle Power:** Les bacs à sable visent à répondre à un problème que nous avons cerné, comme un processus que nous voulons améliorer ou une nouvelle technologie qu'on veut amener sur le marché. C'est souvent les organismes de réglementation eux-mêmes qui vont trouver des façons d'améliorer le système. Si l'industrie présente une solution ou une technologie à mettre à l'essai, elle doit travailler avec les organismes de réglementation pour mettre le bac à sable en place, mais c'est encore là les organismes de réglementation qui vont conseiller le ministre, et c'est lui qui prend les décisions.

**Harb Gill:** Les organismes de réglementation relèvent du ministre.

**Jenelle Power:** Oui.

**Harb Gill:** Au bout du compte, c'est le ministre qui est responsable.

**Jenelle Power:** En effet, c'est sa prérogative.

**Harb Gill:** Voilà la préoccupation qu'a soulevée Mme Gaudreau en matière de surveillance. C'est le loup qui garde la bergerie, pour ainsi dire.

**Jenelle Power:** Un certain nombre de mesures de transparence sont prévues dans le rapport annuel, comme je l'ai mentionné. Les ministres doivent aussi rendre toutes leurs décisions publiques.

**Harb Gill:** Je m'excuse de vous interrompre, mais il y a eu beaucoup trop de scandales depuis 10 ans pour croire que ces mesures fonctionnent.

**Jenelle Power:** Je ne peux pas commenter ce qui est arrivé par le passé, mais c'est ainsi que le système est conçu.

**Harb Gill:** Ces scandales n'étaient pas de votre faute. Évidemment, je ne vous blâme pas.

Cependant, utilisez-vous aussi l'IA pour mettre en oeuvre ces diverses idées et ces bacs à sable?

**Jenelle Power:** Un bac à sable peut certainement servir à mettre l'IA à l'essai. C'est un très bon exemple de bac à sable. C'est spécifiquement pourquoi d'autres pays vont mettre en place des bacs à sable réglementaires. C'est une très bonne option pour tester l'IA de manière restreinte et contrôlée pour voir si elle pourrait fonctionner à grande échelle dans le pays.

**Harb Gill:** Est-ce que cela aura une incidence sur le nombre d'organismes de réglementation que chapeaute un ministère donné?

**Jenelle Power:** Je ne peux pas m'avancer sur ce qui se produira à l'avenir. Je peux seulement vous dire à quoi servent les bacs à sable présentement.

**Harb Gill:** Actuellement, le gouvernement cherche à réduire le nombre d'employés fédéraux, d'où ma question. Quelle est l'incidence projetée de ces bacs à sable? Vous devez en avoir une idée, puisque c'est là l'objectif de ces mises à l'essai.

**Jenelle Power:** Je ne peux pas me prononcer sur les incidences prévues à l'avenir.

Il y a eu quelques bacs à sable réglementaires, mais en ce moment, peu de ministres ont reçu ces pouvoirs; ils n'ont pas été conférés à beaucoup de ministres.

**Harb Gill:** Consultez-vous les syndicats dont les membres sont employés par divers ministères? Ont-ils leur mot à dire sur les bacs à sable?

**Jenelle Power:** Le ministre et le ministère doivent toujours mener des consultations auprès des groupes touchés lorsqu'ils accordent ces exemptions. C'est eux qui déterminent quelles seront leurs interactions avec les syndicats.

**Harb Gill:** La décision revient donc entièrement à chaque ministère de consulter les syndicats ou non.

**Jenelle Power:** Nous leur donnons des conseils. Nous encourageons la collaboration avec les administrations touchées, les autres parties prenantes et les Autochtones, mais ce sont les ministres qui vont décider ce qui convient le mieux selon la situation.

**Le président:** Merci.

Nous terminons cette série de questions avec Mme Rochefort.

**Pauline Rochefort:** Merci beaucoup, monsieur le président.

Ai-je encore droit à cinq minutes?

**Le président:** Oui.

**Pauline Rochefort:** D'accord.

Je vais utiliser des termes simples selon ma compréhension, et vous pourrez confirmer si j'ai bien compris.

Dans une certaine mesure, les bacs à sable réglementaires visent à garantir qu'un nouveau règlement va convenir sans besoin d'être modifié ni que l'on retourne à la table à dessin. Comme vous l'avez dit, le processus ne prend pas forcément six ans; cela peut être plus rapide. Selon ce que je comprends, vous devez identifier les divers intervenants touchés et les consulter dans le cadre de ce processus. Ces intervenants vont tous y participer; on ne parle pas d'une simple liste de vérification à cocher. Autrement dit, toutes les parties intéressées vont travailler ensemble pour élaborer une réglementation sur laquelle ils s'entendent et qui va bien fonctionner au Canada.

Pour le dire simplement, est-ce une bonne description de ce que sont les bacs à sable réglementaires?

**Jenelle Power:** Je pense que c'est une description très juste.

Vous avez raison de dire qu'il faut travailler avec les parties intéressées. À bien des égards, cela permet de recueillir plus de données et de tenir plus de discussions avant que le changement réglementaire ne devienne permanent. Les organismes de réglementation ont des relations très étroites avec ces partenaires et les intervenants du secteur, donc ils peuvent très bien gérer la situation et tirer parti de ces relations pour obtenir des informations efficaces.

● (1615)

**Brennen Young:** Puis-je faire un commentaire?

**Pauline Rochefort:** Oui.

**Brennen Young:** Merci.

Je souligne à nouveau le fait que bon nombre des pratiques exemplaires dont vous parlez sont codifiées dans la politique sur les bacs à sable réglementaires que doivent suivre les organismes de réglementation. Par exemple, toutes ces consultations et le type d'analyse qu'ils doivent mener font partie de cette politique. Tout se trouve là-dedans, et les organismes de réglementation sont tenus de s'y conformer.

**Pauline Rochefort:** Mme Jansen a posé une bonne question sur l'intérêt public. Je lui en suis reconnaissante.

En écoutant son excellente question, je me disais que l'intérêt public peut dépendre de la situation ou de la réglementation. L'intérêt public n'aura pas nécessairement la même définition, selon la façon que l'on examine la question.

Est-ce une conclusion juste?

**Jenelle Power:** Je pense que oui.

Évidemment, les experts juridiques qui rédigent la réglementation vont donner leur avis sur la meilleure formulation, mais la réalité, c'est que différents secteurs peuvent être touchés. Le contexte en agriculture sera très différent de celui des transports ou de la mise en marché d'un nouveau médicament sous la supervision de Santé Canada. Toutes ces réalités sont très différentes. Il a fallu élaborer la législation de manière à prendre en compte ces réalités sans créer d'autres obstacles ou de paperasse supplémentaire en étant trop prescriptif dans sa rédaction.

**Pauline Rochefort:** Nous lisons beaucoup de choses sur la productivité au Canada. On nous compare aux États-Unis, et nous sommes parfois lents à propulser l'innovation. Dans une certaine mesure, je vois ce cadre comme une façon de fournir au Canada la capacité d'aller un peu plus vite.

Serait-il juste de le dire ainsi?

**Jenelle Power:** Tout à fait. Les bacs à sable réglementaires nous donnent une façon plus simple de mettre en marché des produits et des processus novateurs, de les mettre à l'essai et d'apporter des changements permanents à la réglementation.

Cela dit, ce n'est pas toujours le bon outil à utiliser selon la situation.

**Pauline Rochefort:** Non.

**Jenelle Power:** Nous avons de multiples outils dans notre trousse à outils, mais il s'agit néanmoins d'un excellent outil.

**Pauline Rochefort:** J'ai mentionné que c'était en quelque sorte une innovation au sein du gouvernement, mais c'est une pratique de plus en plus répandue aux États-Unis et dans le monde. J'ai été surprise de voir les cadres réglementaires dans d'autres pays. Vous avez parlé du Japon et du Royaume-Uni, et la liste pourrait être longue. On emploie cette pratique dans le secteur privé et le secteur financier au Canada. Il y aurait toutes sortes d'exemples à donner.

Ai-je raison de dire cela?

**Jenelle Power:** Tout à fait. Il existe plusieurs exemples dans le monde. Dans certains pays, c'est appliqué de manière assez vaste, comme dans le nôtre, afin que tous les secteurs puissent utiliser ces pouvoirs. La France, l'Allemagne, le Royaume-Uni et Maurice dis-

posent tous de ces vastes pouvoirs. Ensuite, un certain nombre de pays ciblent spécifiquement l'IA. Par exemple, l'Union européenne, qui compte 27 États membres... Il y a aussi le Brésil et la Colombie.

De nombreux pays tirent parti de cette approche.

**Pauline Rochefort:** Je dirais que, autour de cette table, j'ai l'impression que nous sommes tous favorables à ce que le Canada agisse plus rapidement. Je ne vois personne qui n'y soit pas favorable, mais je comprends tout à fait certaines des préoccupations exprimées.

J'en ai une sur laquelle j'aimerais poser une question...

**Le président:** Vous ne pouvez poser qu'une seule question.

**Pauline Rochefort:** ... et il s'agit de savoir si un ministre peut contourner une exigence en matière de conflit d'intérêts, par exemple.

**Jenelle Power:** Non.

Tout d'abord, un ministre ne peut accorder un pouvoir que pour les lois et les règlements relevant de son propre portefeuille. Deuxièmement, pour ce qui est des conflits d'intérêts, par exemple, ce serait le président du Conseil du Trésor, et une exemption accordée en vertu de ce pouvoir ne cadrerait pas avec les garde-fous prévus dans la loi.

Comme je l'ai mentionné, si l'on veut apporter une modification réglementaire, tous les éléments nécessaires à la mise en place d'un bac à sable réglementaire — et pas seulement une exemption générale — ne répondraient pas aux critères, de sorte qu'il ne serait pas possible d'autoriser une exemption en vertu de la Loi sur les conflits d'intérêts.

[Français]

**Pauline Rochefort:** Merci.

[Traduction]

**Le président:** Merci beaucoup.

Nous allons suspendre la séance dans quelques instants afin d'accueillir nos nouveaux témoins.

Avant que vous ne partiez, j'aurais deux ou trois questions à vous poser, si vous le permettez.

En ce qui concerne l'exigence que les exemptions soient dans l'intérêt public, la justification à cet égard ou les motifs qui ont conduit à l'octroi de l'exemption seront-ils également publiés, parmi les autres publications qui, comme vous l'avez indiqué, seront rendues publiques chaque année?

● (1620)

**Brennen Young:** Chaque fois qu'un ministre décide...

**Le président:** Je suis désolé. Nous manquons vraiment de temps. C'est une question très simple. La justification serait-elle...

**Brennen Young:** Il lui faudrait justifier les raisons qui ont motivé sa décision.

**Le président:** Mais seront-elles publiées avec les autres rapports?

**Brennen Young:** C'est le ministre responsable de l'exemption qui publierait la décision et les raisons qui l'ont motivée.

**Le président:** Est-on tenu de publier la justification relative à l'intérêt public?

**Brennen Young:** Oui.

**Le président:** Parfait. Elle doit être rendue publique, n'est-ce pas?

**Brennen Young:** Dans l'arrêté d'exemption, oui.

**Le président:** Merci.

Pourriez-vous nous dire combien de personnes travaillent dans le nouveau bureau, soit le Bureau de réduction du fardeau administratif, s'il vous plaît?

**Jenelle Power:** Nous ne pouvons pas divulguer... Je ne pense pas que nous puissions communiquer ces données.

**Le président:** Qu'essayez-vous de cacher? Vous ne connaissez pas le nombre ou vous ne voulez pas me le dire?

**Jenelle Power:** Nous ne pouvons pas communiquer de renseignements sur le personnel et ce genre de choses.

**Le président:** Vous pourriez peut-être nous répondre plus tard, alors. Est-ce possible?

**Jenelle Power:** Oui, nous pouvons faire un suivi.

**Le président:** Formidable. Merci beaucoup.

Avez-vous des directives strictes sur la réduction du fardeau administratif?

Au gouvernement, l'une des choses qui remonte à très longtemps est la règle du un-pour-un. Je m'interroge toujours et je me demande comment votre secrétariat va gérer le tout. Si l'on applique la règle du un-pour-un, avant d'introduire un nouveau règlement, il faudra évidemment trouver un vieux règlement à éliminer.

Si vous comptez l'éliminer, pourquoi attendez-vous qu'un nouveau soit adopté? Je ne parle pas de vous personnellement, mais de la bureaucratie. Pourquoi faut-il attendre l'adoption d'un nouveau règlement avant d'en chercher un ancien à éliminer? Que fait-on pour éliminer cette foule de règlements qui étouffent notre économie?

**Jenelle Power:** La règle du un-pour-un vise à aider à la gestion du fardeau réglementaire et à empêcher son augmentation, mais ce n'est pas la seule situation dans laquelle les organismes de réglementation cherchent à supprimer des règlements inutiles.

**Le président:** Vous pourriez peut-être nous indiquer combien de règlements ont été supprimés au cours de la dernière année et de l'année précédente. J'ai beaucoup d'autres questions, mais je peux peut-être les envoyer par écrit à votre bureau.

Je vous remercie d'être venus témoigner. Nous allons suspendre la séance pendant cinq minutes afin d'accueillir nos prochains témoins.

Merci beaucoup.

• (1620) \_\_\_\_\_ (Pause) \_\_\_\_\_

• (1625)

**Le président:** Bon retour à tous. Merci de votre patience.

Nous entamons la deuxième partie avec des représentants de l'Alliance de la Fonction publique du Canada.

Bienvenue au Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires. Je crois que c'est votre première participation. Nous avons déjà reçu des représentants de votre organisation par le passé. Je crois comprendre que vous avez une déclaration de cinq minutes à faire. La parole est à vous.

**Sharon DeSousa (présidente nationale, Alliance de la fonction publique du Canada):** Bonjour. Merci de m'avoir invitée à comparaître dans le cadre de votre étude sur le projet de loi C-15. Je suis ravie de me joindre à vous aujourd'hui, sur le territoire du peuple anishinabe algonquin. Je remercie les membres de ce peuple de nous permettre d'être ici aujourd'hui et d'être les gardiens de cette terre. En tant que visiteuse sur cette terre, je m'engage à placer la vérité, la réconciliation et la décolonisation au centre de notre travail. Je tiens également à prendre un moment pour souhaiter à tous un joyeux Mois de l'histoire des Noirs.

Je m'appelle Sharon DeSousa et je suis présidente de l'Alliance de la Fonction publique du Canada, ou l'AFPC. L'AFPC est le plus grand syndicat de la fonction publique fédérale au pays. Elle représente plus de 180 000 fonctionnaires fédéraux qui fournissent des services essentiels qui rendent le Canada plus résilient, plus inclusif et plus attentif aux besoins de sa population.

Cependant, le dernier budget menace la capacité de la fonction publique de fournir de tels services. La décision de supprimer 30 000 emplois de gens qui assurent la prestation de programmes essentiels nuit aux travailleurs, aux familles et aux collectivités partout au pays. Au cours des deux derniers mois, près de 10 000 membres de l'AFPC dans la fonction publique fédérale ont reçu des avis de réaménagement des effectifs leur annonçant qu'ils risquaient de perdre leur emploi.

Partout au Canada, les gens ignorent de quelle façon les réductions de services les toucheront. Ce que les gens veulent et ce dont le Canada a besoin, ce ne sont pas des compressions dans les services publics. C'est pourquoi je demande au gouvernement fédéral de mettre fin à ces compressions irresponsables et de collaborer avec l'AFPC et d'autres syndicats afin de trouver d'autres moyens de réduire les coûts sans pour autant sabrer dans nos services essentiels et supprimer des milliers d'emplois.

J'aimerais maintenant parler de deux questions qui, je crois, intéressent votre comité.

La première est celle de la retraite après 25 ans de service. Il est question de modifier la Loi sur la pension de la fonction publique afin de permettre aux travailleurs de la sécurité publique de prendre leur retraite dans la dignité après 25 ans de service, sans pénalité. Depuis des décennies, l'AFPC se bat pour que ce changement soit apporté afin que les agents des services frontaliers de première ligne, les pompiers et d'autres agents de la sécurité publique soient traités de la même manière que ceux d'autres organismes d'application de la loi au Canada. C'est un changement que les travailleurs attendent depuis longtemps. On reconnaît enfin les efforts et les sacrifices qu'ils font chaque jour pour assurer la sécurité du pays. Nous sommes heureux de voir que les choses avancent sur cette question.

Malgré ces progrès, certains travailleurs sont toujours exclus du programme. Les agents des pêches et de la faune, les gardes de parc et d'autres travailleurs n'ont pas été jugés admissibles à une retraite équitable, même s'ils ont clairement des responsabilités en matière de sécurité publique. Une fois que le projet de loi aura été adopté, nous demanderons une révision du programme afin qu'il s'applique également aux groupes exclus.

La deuxième question dont je voudrais parler concerne le programme d'encouragement à la retraite anticipée qui a été proposé. Dans le cadre des compressions qu'il impose dans la fonction publique, le gouvernement fédéral a annoncé son intention d'offrir un nouveau programme d'encouragement à la retraite anticipée, ou PERA. Le programme permettrait aux employés admissibles de prendre leur retraite plus tôt sans pénalité. À ce jour, quelque 68 000 fonctionnaires ont été informés de l'existence du programme, sans toutefois recevoir d'autres renseignements.

Conformément à la convention collective que nous avons signée avec le Conseil du Trésor, l'employeur a l'obligation de tout mettre en œuvre pour que toute réduction des effectifs se fasse par attrition.

L'AFPC comprend que le programme peut permettre d'éviter des mises à pied. Cependant, des mesures incitatives similaires existent déjà dans l'appendice sur le réaménagement des effectifs qui est inclus dans nos conventions collectives. Nous avons réussi à obtenir cet appendice au terme de dures négociations et il doit être respecté.

Les droits prévus dans le programme d'encouragement à la retraite anticipée ne sont pas les mêmes que ceux qui sont déjà établis dans nos conventions collectives, comme les paiements forfaitaires basés sur les années de service. En outre, nous risquons de nous retrouver avec un processus de transition professionnelle moins favorable par rapport à celui qui avait été convenu précédemment. C'est inacceptable. Tout programme de départ anticipé ne devrait pas permettre à l'employeur d'échapper à ses obligations contractuelles et doit être intégré au processus négocié actuel.

• (1630)

Le projet de loi C-15 apportera des changements importants pour les fonctionnaires. La réforme des pensions était attendue depuis longtemps et nous félicitons le gouvernement d'avoir fait avancer le dossier. L'AFPC est prête à collaborer avec le gouvernement fédéral pour améliorer le programme d'encouragement à la retraite anticipée.

Merci.

**Le président:** Merci beaucoup, madame DeSousa.

C'est M. Patzer qui commence.

Vous disposez de six minutes. Allez-y, s'il vous plaît.

**Jeremy Patzer:** D'accord.

Merci beaucoup aux représentants de l'AFPC, d'être ici. Nous vous sommes reconnaissants de prendre le temps de venir témoigner.

Tout d'abord, vous attendez-vous à ce qu'il y ait des mises à pied dans des organismes comme l'Agence des services frontaliers du Canada, l'ASFC?

**Sharon DeSousa:** Nous ne connaissons pas les plans de la plupart des ministères et organismes. Nous recevons des avis lorsque la décision est prise. Il n'y a aucune consultation. Je dirais toutefois que des avis ont été reçus.

**Jeremy Patzer:** Est-ce que certains concernent des employés de première ligne, comme des agents frontaliers?

**Sharon DeSousa:** On parle de gens qui occupent divers postes. Ce que je peux vous dire, c'est que les agents de première ligne ne travaillent pas en vase clos. Ils sont entourés d'une équipe compo-

sée d'autres personnes, soit des employés administratifs et du personnel de soutien, qui leur permettent de faire leur travail.

Je vais maintenant demander à mon collègue, Liam McCarthy, s'il souhaite ajouter quelque chose.

**Liam McCarthy (directeur, Direction des négociations et de la recherche, Alliance de la fonction publique du Canada):** Il y a certainement eu des réductions d'effectifs chez les travailleurs de première ligne, en particulier dans certains secteurs. Par exemple, à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, ou IRCC, où il y a beaucoup de dossiers d'immigration à traiter et un important arriéré, des réductions importantes ont eu lieu. Il est possible que nous assistions à d'autres réductions dans des organismes comme l'ASFC et même au ministère de la Défense nationale. Dans l'ensemble, je pense qu'ils vont prendre de l'expansion, mais il est possible que nous assistions à des réductions en même temps. J'ai même entendu dire que l'on supprimait certains postes dans des secteurs où l'on embauche également des gens à des postes dotés pour une période déterminée dans le même type de cadre.

Quoi qu'il en soit, plusieurs choses se produisent en même temps.

**Jeremy Patzer:** Enfin, le gouvernement a promis d'embaucher 1 000 nouveaux employés ou membres du personnel à l'ASFC. Corrigez-moi si je me trompe, mais je crois que le syndicat estime que les nouveaux employés en question devraient être des employés de première ligne, des agents frontaliers, et qu'il ne faudrait pas utiliser de termes aussi généraux pour définir qui on embauche. Ce sont les effectifs de première ligne qu'il faut augmenter.

Beaucoup de gens dans ma circonscription ont exprimé leurs inquiétudes quant à la réduction des services frontaliers et à la fermeture possible de postes frontaliers. Entendez-vous parler de ces pré-occupations? Craignez-vous qu'une telle chose se produise? On envoie des messages contradictoires: d'un côté, on dit qu'on embauche 1 000 personnes, mais de l'autre, on donne des avis de licenciement.

Craignez-vous la fermeture de certains points d'entrée frontaliers?

• (1635)

**Sharon DeSousa:** Je vous remercie de la question, car certains postes frontaliers ont été fermés. Lorsqu'il s'agit de petits postes dans les Prairies, je peux vous dire qu'il y a des répercussions sur les collectivités. Par exemple, je dirai simplement que dans les régions rurales de la Saskatchewan, où les gens tentent de faire passer leurs marchandises à la frontière, ils doivent faire un détour et parcourir une plus grande distance pour ce faire.

De plus, en ce qui concerne les travailleurs de première ligne, je peux dire que les besoins sont effectivement criants. On n'a pas augmenté les effectifs. On remonte ici à l'époque de Stephen Harper. Il est urgent d'agir à cet égard. Il y a également de la concurrence entre les services pour recruter ces mêmes agents. La GRC embauche également. Vous parliez du ministère de la Défense nationale. D'où viennent les recrues? Il s'agit de la même catégorie de personnes. C'est très exigeant pour les gens de suivre le programme de formation à Rigaud. Si l'on échoue à un seul élément, devinez quoi? On est renvoyé du programme.

Il existe un problème de recrutement et de maintien en poste. Le bassin de candidats potentiels est restreint. N'oubliez pas que les services de police provinciaux et municipaux recrutent également dans ce même bassin. On ne peut pas fonctionner en vase clos. Comme je l'ai mentionné, il faut aussi des travailleurs de soutien pour les aider.

**Jeremy Patzer:** Au cours de la dernière heure, nous avons entendu parler des dispositions relatives au bac à sable réglementaire qui pourraient être modifiées ou abrogées, selon les résultats obtenus. Craignez-vous que la mise en œuvre de technologies ou d'applications entraîne le remplacement d'une personne qui travaille à un poste frontalier par une technologie? Nous savons qu'il y a le système numérique Chinook, mais craignez-vous que des changements permettent à quelqu'un de tout simplement arriver, utiliser une application et entrer au Canada? Avez-vous des inquiétudes à cet égard?

**Sharon DeSousa:** Je pense que si le gouvernement se préoccupe vraiment de la sécurité, il ne peut pas se fier à un programme ou à l'intelligence artificielle. Il doit y avoir des agents des services frontaliers sur place. La formation qu'ils reçoivent est inestimable et je peux vous dire que l'intelligence artificielle ne détectera pas ce qu'un être humain peut détecter.

Je crains que ce soit déjà commencé. Lorsque nous avons vu apparaître les machines dans les aéroports et qu'on a commencé à les utiliser, notre sécurité s'est déjà affaiblie.

**Le président:** Il vous reste 10 secondes.

**Jeremy Patzer:** C'est bon. Merci.

**Le président:** Madame Rochefort, allez-y, s'il vous plaît.

**Pauline Rochefort:** Merci beaucoup.

Bonjour. Je suis ravie de vous rencontrer.

Quelle a été votre expérience jusqu'à présent quant à cet avantage spécial? Je suppose qu'il n'était offert qu'aux employés de Service correctionnel Canada qui travaillaient dans des établissements correctionnels fédéraux. Est-ce exact?

**Sharon DeSousa:** C'est exact. Une disposition similaire s'applique aux services de police provinciaux et municipaux et aux pompiers.

**Pauline Rochefort:** C'est bon à savoir. Merci de nous en informer.

Est-ce un avantage qui...? Depuis quelle année existe-t-il? Le savez-vous?

**Sharon DeSousa:** Je ne peux pas me prononcer à ce sujet. Je me tourne vers mon collègue, M. McCarthy.

**Pauline Rochefort:** Je voudrais simplement savoir si c'est un avantage que vous avez défendu. Je ne sais pas si nous pouvons le définir comme un avantage ou...

**Sharon DeSousa:** La possibilité de prendre sa retraite sans réduction de la pension après 25 ans est une disposition de longue date qui vise à reconnaître la situation dans laquelle se trouvent les travailleurs de première ligne qui doivent composer avec le stress, les répercussions sur la santé mentale et l'exposition aux substances cancérogènes.

Par exemple, je peux vous parler de nos pompiers. Beaucoup de pompiers à la retraite, à l'âge de 65 ans ou après 35 années de service, voient leur espérance de vie réduite en raison des impacts sur leur santé mentale ainsi que de l'exposition à ces toxines. Beaucoup

de ceux que je connais ont développé un cancer ou sont décédés en très peu de temps.

● (1640)

**Pauline Rochefort:** Avez-vous négocié la retraite anticipée pour les employés du Service correctionnel du Canada, il y a un certain nombre d'années?

**Sharon DeSousa:** C'était il y a de nombreuses années.

Je vais céder la parole à M. McCarthy pour qu'il vous en dise davantage à ce sujet.

**Liam McCarthy:** Je crois qu'il y a environ 26 ans, l'AFPC l'a négociée pour pratiquement tous ceux qui travaillent dans les bureaux des services correctionnels et de la Commission des libérations conditionnelles partout au pays.

Depuis, nous plaçons pour que ces conditions soient étendues à un certain nombre d'autres professions, parce que la Loi de l'impôt sur le revenu a été modifiée au départ pour permettre cette expansion dans différentes sphères de compétence. On désignait notamment à cette fin les pompiers et d'autres professions liées à la sécurité publique.

Depuis, nous essayons de faire en sorte que le gouvernement fédéral rattrape son retard.

**Pauline Rochefort:** C'est donc une orientation que vous appuyez. Vous en comprenez la justification et vous êtes en mesure de la défendre.

Pour ce qui est de la mise en œuvre, êtes-vous à l'aise de discuter avec vos membres des diverses options de retraite anticipée ou d'adaptation de la main-d'œuvre qui leur sont offertes?

**Sharon DeSousa:** J'ai besoin d'éclaircissements. Parlez-vous de la règle des 25 ans de service ou de l'incitatif à la retraite anticipée?

**Pauline Rochefort:** Je parle des 25 ans de service.

**Sharon DeSousa:** Pour ce qui est de cette règle, je peux vous dire sans l'ombre d'un doute que nos membres veulent une réforme des pensions et qu'ils ont exercé de fortes pressions en ce sens. Je ne pense pas qu'il y ait un seul député qui ne nous ait pas entendus à ce sujet. J'estime que cela aurait dû être fait il y a longtemps déjà, et je peux vous assurer que cela facilitera le recrutement et le maintien en poste.

**Pauline Rochefort:** C'est une bonne nouvelle pour votre organisation et pour tous vos membres.

**Sharon DeSousa:** Oui.

**Pauline Rochefort:** Je n'ai pas d'autres questions.

Merci beaucoup.

**Le président:** La parole est maintenant à Mme Gaudreau.

[Français]

**Marie-Hélène Gaudreau:** Merci beaucoup, monsieur le président.

Madame DeSousa, je vais vous dire quelque chose, parce que j'ai vraiment du souci: je suis ravie qu'après 26 ans de bataille, vous ayez eu gain de cause.

Par ailleurs, j'essaie de faire une corrélation positive entre la réduction des effectifs et l'amélioration des services. Le maintien des services que nous avons n'est pas efficient. Je vous le dis, je suis députée depuis six ans, et ça va de mal en pis depuis les dernières années. Il y a des journées où je me sens comme une succursale de Service Canada, et c'est sans parler de la pandémie. Cet après-midi, j'ai l'impression d'être une succursale de l'Agence du revenu du Canada. En plus, comme je suis porte-parole en matière d'anciens combattants, je suis la porte d'entrée pour aider le ministère.

Comment est-ce possible? On comprend qu'on peut avoir des outils qui vont aider sur le plan de la rapidité et de l'efficacité, mais comment est-ce possible? On parle de 30 000 personnes de la fonction publique. Est-ce que ça veut dire que, finalement, le nombre de contrats potentiels accordés à l'extérieur du gouvernement deviendra exponentiel?

Quel est votre avis là-dessus?

[Traduction]

**Sharon DeSousa:** Je peux vous garantir que le travail ne va pas disparaître. Nous avons vu cela se produire sous divers gouvernements. Il en a résulté des temps d'attente plus longs et des dossiers où les gens n'obtiennent pas les services dont ils ont besoin jusqu'à ce qu'une solution de fortune soit mise en place. Ils embauchent un tas d'employés temporaires ou occasionnels pour assurer le service, et nous nous retrouvons au même point.

Les coupures tous azimuts ne fonctionnent pas. Ce qu'il faut faire, c'est examiner chaque programme pour déterminer quelles mesures sont nécessaires pour qu'il soit efficace. Nous l'avons vu récemment à l'Agence du revenu du Canada, qui s'est débarrassée de toute une série d'employés nommés pour une période déterminée qui travaillaient dans les centres d'appels avant de montrer la porte à des employés nommés pour une période indéterminée. Le résultat a été un niveau de service de 4 %... Je dis bien 4 %. C'est cette agence qui est censée garnir les coffres de l'État.

Il y a un problème lorsqu'il y a des compressions partout sans qu'il y ait la coordination requise. Ce sont les administrateurs généraux qui s'en chargent. C'est ce qui me préoccupe en ce moment, parce que ce qui finira par se produire... Une multitude d'avis sont envoyés. Les gens n'ont pas d'information. On s'attend à ce qu'ils se livrent concurrence pour obtenir des emplois, mais sans savoir de quels emplois il s'agit exactement. Nous ne le saurons qu'après coup, lorsque la poussière sera retombée. Ce n'est pas une bonne façon de gérer un gouvernement.

● (1645)

[Français]

**Marie-Hélène Gaudreau:** Je tiens à vous informer que je n'ai pas parlé de tous les dossiers en immigration. Puisque les députés n'arrivaient plus à gérer les dossiers d'immigration, la Chambre des communes a donné son autorisation pour qu'un groupe de députés — nous sommes 10 — puisse avoir accès à une ligne téléphonique pour essayer de comprendre où en est le processus. Nous sommes donc 10 députés à nous être cotisés pour ça, à même notre budget, qui n'est vraiment pas très élevé. Nous avons une ressource qui remplace le ministère et qui nous donne un accès privilégié pour les dossiers des gens. Il peut s'agir de réunification familiale, et les délais sont énormes. C'est du jamais-vu.

Pour terminer, j'aimerais savoir quel genre de consultation devrait se faire, non seulement dans le contexte d'un changement radical d'effectifs ou d'un processus d'attribution ou de rationalisation,

mais aussi dans le contexte de bacs à sable réglementaires, où on considère que les conflits d'intérêts ne sont pas graves et que, en ce qui concerne le critère de l'intérêt public, même si c'est seulement de l'ordre de 1 %, c'est dans l'intérêt public. Est-ce que vous devez être consultés? Est-ce que vous avez été consultés?

[Traduction]

**Sharon DeSousa:** Il n'y a eu aucune consultation avec les syndicats.

Je dirais qu'il faudrait d'abord consulter ceux et celles qui accomplissent le travail pour savoir ce qu'ils font au quotidien, mais aussi consulter les principaux intéressés, parce qu'il y a toute une communauté qui est touchée par les décisions qui sont prises.

Nous parlons d'IRCC et des compressions. Je peux vous dire qu'à l'heure actuelle, il est question d'environ 3 600 postes supprimés dans le domaine de l'immigration, et d'autres réductions s'en viennent. La tendance est à la hausse, et il ne s'agit là que d'un seul ministère.

Je peux vous parler de la situation à l'Agence canadienne d'inspection des aliments. On laisse aller 20 % des employés. Il y avait gel de l'embauche à l'époque de l'ancien premier ministre Harper. Les effectifs ont diminué, et rien n'a été fait. Ce sont ces gens-là qui veillent à la salubrité de nos aliments. Trois centres de recherche seront fermés, soit ceux de Guelph, de Lacombe et de Québec. Il y a quelque chose qui ne va pas dans la façon dont tout cela est géré.

Il suffit de penser à Santé Canada et aux compressions qui touchent actuellement la Direction générale des opérations réglementaires et de l'application de la loi.

**Le président:** Merci beaucoup.

Madame Jansen, vous avez la parole.

**Tamara Jansen:** Merci.

Ce projet de loi offre de nouvelles options de retraite anticipée aux fonctionnaires, y compris ceux occupant les postes de première ligne comme les agents des services frontaliers et les agents correctionnels. Tout cela à un moment où les Canadiens réclament des frontières plus étanches et des collectivités plus sûres.

Monsieur McCarthy, croyez-vous que ces incitatifs amèneront des employés de première ligne expérimentés à prendre une retraite anticipée, ce qui réduirait d'autant notre capacité opérationnelle?

**Liam McCarthy:** C'est l'un des défis liés à la façon dont l'incitatif à la retraite anticipée semble avoir été mis en œuvre. La portée n'est pas claire. Environ 68 000 personnes ont reçu une lettre leur disant qu'elles pourraient être admissibles. Nous ne savons pas ce que cela signifie exactement. Il serait plus logique que ce soit dans les domaines visés par des compressions, afin d'atténuer certaines des difficultés que connaîtront les travailleurs touchés.

Il continue d'y avoir des problèmes quant à la qualité du travail à l'ASFC. Il faut passer beaucoup de temps en formation à Rigaud avant de devenir apte à s'acquitter pleinement de ses fonctions. Au lieu de cela, on voit l'Agence confier une partie importante des tâches à des travailleurs étudiants dans les aéroports de Montréal, de Toronto et de Vancouver. Comme ils n'ont droit qu'à quelques semaines de formation, il y a vraiment lieu de s'inquiéter de la qualité de leur travail.

Le gouvernement pourrait également en faire plus dans les domaines dans lesquels il a dit qu'il investirait. Il ne fait pas tout en son pouvoir pour garder à son emploi les fonctionnaires touchés par les compressions dans certains secteurs afin de les transférer dans ces autres secteurs qu'il cherche à faire croître. Il y aurait pourtant d'excellentes possibilités de conserver bon nombre de ces travailleurs qui ont déjà une habilitation de sécurité, ce qui permettrait d'économiser beaucoup de temps. Le ministère de la Défense nationale, en particulier, va avoir un véritable défi à relever à cet égard.

Le gouvernement ne met pas tout en œuvre pour assurer un transfert sans heurt au bénéfice d'un employeur aussi important, ce qui permettrait de retenir ces talents.

• (1650)

**Tamara Jansen:** Nous entendons constamment dire que l'on va embaucher 1 000 autres agents à l'ASFC aux fins de la répression de la contrebande.

Je vis à proximité de la frontière et j'ai du mal à comprendre. Nous allons en embaucher 1 000, mais nous allons en mettre 68 000 à pied. Comment cela fonctionne-t-il? Lorsque vous parlez de 68 000 lettres, s'agit-il seulement de l'ASFC ou de l'ensemble du gouvernement?

**Liam McCarthy:** Il s'agit de personnes qui contribuent activement au régime de pension et qui pourraient prendre une retraite anticipée suivant les dispositions de l'incitatif mis de l'avant.

Il y a toutefois un problème à nos yeux. On vous donne d'emblée l'impression que vous y avez droit, mais les petits caractères indiquent ensuite que votre ministère n'est pas tenu de vous l'accorder. Cela nous semble arbitraire. Nous ne savons toujours pas de quoi il en retourne exactement, d'autant plus que cela recoupe en même temps ces processus un peu compliqués de mises à pied aux fins de la réduction des effectifs.

Nous craignons notamment d'en voir certains prendre de mauvaises décisions. On ne sait pas qui sera vraiment admissible. Il n'est pas clair si les gens, dans certains secteurs où le gouvernement dit vouloir prendre de l'expansion, auront réellement l'occasion de le faire, et ce, même s'ils ont reçu cette lettre leur indiquant qu'ils pourraient y avoir droit.

**Tamara Jansen:** Vous avez peut-être déjà répondu à cette question, mais je vais quand même la poser.

Tout d'abord, les programmes de retraite anticipée permettent aux gens de partir plus tôt sans que leur pension soit réduite. C'est ce que j'en comprends, mais cet argent ne tombe pas du ciel. Il provient de la caisse de retraite publique, qui est financée par les contribuables et les travailleurs.

Avez-vous une estimation du coût de ces programmes de retraite anticipée? Quelqu'un a-t-il mentionné quoi que ce soit à ce sujet?

**Liam McCarthy:** L'estimation dans le budget était de 1,5 milliard de dollars, uniquement pour l'incitatif à la retraite anticipée.

L'argent proviendrait des cotisations des travailleurs et des fonds s'accumulant dans le régime de retraite.

C'est différent de la dernière série de compressions que nous avons vue avec le gouvernement Harper. Normalement, lorsqu'un employeur envisage de mettre à pied un grand nombre d'employés, il y a de l'argent qui est transféré dans le régime de retraite pour le renflouer si des incitatifs à la retraite anticipée sont offerts. Vous

versez de l'argent aux gens pour atténuer les effets de la perte d'emploi.

Aujourd'hui, le régime de retraite a un excédent si substantiel que le gouvernement a décidé de puiser dans cet excédent pour payer le programme, contrairement au gouvernement Harper, qui a injecté, je crois, environ 3 milliards de dollars au cours de la dernière année...

**Le président:** Je suis désolé, mais nous avons dépassé le temps imparti.

Nous allons passer à Mme Khalid pour une période de cinq minutes.

**Iqra Khalid:** J'ai une question au sujet du directeur parlementaire du budget. Il a publié la semaine dernière un rapport suivant lequel, dans la majorité des cas, les économies qui seraient réalisées grâce à ces mesures auraient « un impact minimal ou nul sur les niveaux de service ».

Pouvez-vous m'aider à comprendre d'où vient ce décalage? Comme Mme Gaudreau l'a également souligné, si les fournisseurs de services de première ligne, comme IRCC et l'ARC, ne font déjà pas un si bon travail avec les niveaux de main-d'œuvre actuels... En fait, je pourrais vous donner des exemples de cas où des fonctionnaires, au lieu de faire leur travail en première ligne, aiguillent des commettants vers les bureaux des députés pour qu'ils y obtiennent les services dont ils ont besoin.

Comment conciliez-vous ce rapport du directeur parlementaire du budget, ce que vous dites et ce que nous observons sur le terrain?

Cette question s'adresse à Mme DeSousa.

**Sharon DeSousa:** Tout d'abord, je tiens à dire une chose que je m'en voudrais de passer sous silence. Voilà près de 10 ans maintenant que le gouvernement a confié la mise en œuvre de notre système de paye, Phénix, à IBM. Il a coûté plus de cinq milliards de dollars aux contribuables.

• (1655)

**Iqra Khalid:** Je ne pense pas que cela réponde à la question que j'ai posée.

**Sharon DeSousa:** Si vous me permettez de terminer, je dirais que nous savons, au bout du compte, que lorsque nous avons recours à la sous-traitance, le travail ne change pas. Y a-t-il des améliorations à apporter aux niveaux de service? Oui, sans aucun doute. Cependant, il faut examiner les services qui sont offerts pour rationaliser le tout et déterminer ce qui doit être fait et à quel endroit.

On n'a pas fourni à certains ministères les ressources dont ils avaient besoin. On n'a pas investi pour leur procurer des infrastructures, des moyens financiers ou du temps. On s'attend simplement à des résultats.

Vous avez une étude donnée en sous-traitance qui porte sur les économies de coûts, mais que savent-ils vraiment au sujet des façons de faire du gouvernement du Canada qui est censé s'occuper de nous tous.

**Iqra Khalid:** Il ne me reste pas beaucoup de temps et je ne pense pas que vous compreniez vraiment où je veux en venir. Je vais donc changer un peu de sujet.



De quels mécanismes l'AFPC et ses syndicats affiliés disposent-ils pour s'assurer que leurs membres peuvent faire part de leurs préoccupations au sujet de tout grief ou de toute mesure en milieu de travail qui les empêche d'atteindre les normes d'efficacité établies?

**Sharon DeSousa:** L'AFPC est là pour protéger les droits de ses membres au travail et s'assurer qu'ils sont en santé et en sécurité. Nous avons des représentants syndicaux qui s'occupent, de concert avec l'employeur, des divers problèmes pouvant survenir en milieu de travail.

Les niveaux de service sont la responsabilité de l'employeur. Lorsque nous sommes consultés, nous sommes heureux d'exprimer nos points de vue quant au bon déroulement des activités quotidiennes. Cependant, le syndicat n'est pas là pour faire le travail de l'employeur.

**Iqra Khalid:** N'intervenez-vous pas de façon proactive auprès de vos membres pour vous assurer qu'ils obtiennent de leur employeur les ressources dont ils ont besoin pour accomplir leur travail? J'essaie de comprendre quelles sont les mécanismes de recours.

Disons que je suis membre de votre syndicat, à combien se chiffraient les cotisations mensuelles que j'aurais à payer?

**Sharon DeSousa:** Cela dépend de votre classification et de l'endroit où vous travaillez.

**Iqra Khalid:** Pouvez-vous nous donner un chiffre approximatif?

**Sharon DeSousa:** Certains de nos membres paient le minimum de 40 \$ et d'autres davantage. C'est difficile à dire.

Pour répondre à votre question précédente, c'est notre rôle de nous assurer que chaque fonctionnaire a accès à ce dont il a besoin pour accomplir son travail efficacement et en toute sécurité.

**Iqra Khalid:** Mais comment y arrivez-vous? Quels types de mécanismes avez-vous mis en place pour établir de façon proactive qu'il pourrait y avoir un problème et déterminer ensuite ce que vous allez faire pour aider les fonctionnaires concernés?

Je veux simplement savoir quel rôle vous jouez. Y a-t-il un comité de direction? Y a-t-il un service qui reçoit et traite les plaintes de vos membres?

Aidez-moi à comprendre comment cela fonctionne et quel rôle vous jouez pour vous assurer que nos fonctionnaires sont bien représentés et que leurs griefs sont adéquatement traités.

**Sharon DeSousa:** Lorsqu'il y a des problèmes en milieu de travail, nous organisons ce qu'on appelle des réunions du comité de consultation patronale-syndicale. Pour ce qui est, par exemple, de l'intégration d'un groupe de personnes — parce que ce sont des groupes qui sont formés —, nous pouvons signaler qu'il y a des problèmes à certains égards.

La responsabilité ultime incombe à l'employeur. C'est à lui de veiller à ce que le nécessaire soit fait. Nous défendons les intérêts de nos syndiqués et nous communiquons officiellement avec l'employeur au besoin.

**Iqra Khalid:** C'est entendu.

Je veux vraiment me concentrer sur le...

**Le président:** Je suis désolé, mais le temps est écoulé.

Avez-vous une brève question?

**Iqra Khalid:** Non, elle est longue. Je vais l'envoyer par écrit.

**Le président:** C'est parfait, ou peut-être que Mme Rochefort pourra la poser pour vous.

La parole est maintenant à Mme Gaudreau.

[Français]

**Marie-Hélène Gaudreau:** Merci beaucoup, monsieur le président.

Madame DeSousa, j'ai marqué un « ouf » au sujet de la défense nationale, quand il a été question de transferts harmonieux et de la préparation à ce qui vient après. Je siége au Comité permanent des anciens combattants. On parle beaucoup de l'augmentation des dépenses en défense, alors même que certains vétérans, voire plusieurs, n'ont pas ce qu'ils devraient avoir sur le plan des délais d'accès aux services. Ça fait vraiment peur.

Ce que je comprends, en fait, c'est que, lorsqu'on est ministre, voire lorsqu'on forme le gouvernement, on est de passage. On représente l'électorat du moment. C'est ça, notre démocratie. Le poste de sous-ministre est plus pérenne. Ce que je comprends, c'est que ça prend, en amont, de l'information pour dire aux nouveaux venus que c'est comme ça que ça fonctionne ou que ça devrait être. Souvent, je pense que les gens pensent au ministre ou à la ministre, mais, le ministère, c'est le sous-ministre.

Je me questionne. Le ministre en question ne vous a pas consultés, mais qu'en est-il du sous-ministre de chaque ministère, qui a le droit de décider de façon légitime et incroyable? Est-ce qu'on vous a consultés?

• (1700)

[Traduction]

**Sharon DeSousa:** Il n'y a pas eu de consultations avec le syndicat.

Ce que nous avons fait de façon proactive, c'est fournir un document sur la manière de réaliser des économies au sein de la fonction publique fédérale en considérant d'autres façons pour le gouvernement d'y parvenir.

[Français]

**Marie-Hélène Gaudreau:** Nous allons manquer de temps, mais j'aimerais vous demander si je peux recevoir les données que vous avez en votre possession. Je sais que vous avez plusieurs éléments que vous pourriez nous remettre. Ce serait important, parce que j'ai besoin de données.

Je rencontre des fonctionnaires qui me disent qu'ils ont plein de compétences, mais que, malheureusement, on n'utilise pas pleinement leurs capacités. Est-ce qu'il y a un haut pourcentage de fonctionnaires qui se sentent comme ça, oui ou non?

[Traduction]

**Sharon DeSousa:** Je dirais que oui.

[Français]

**Marie-Hélène Gaudreau:** Merci.

[Traduction]

**Le président:** Merci beaucoup.

La parole est maintenant à M. Gill. Vous avez cinq minutes.

**Harb Gill:** Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins de leur présence.

Pour rectifier les faits, le directeur parlementaire du budget n'a pas prétendu que les compressions n'auraient aucune incidence. Ce sont les organisations procédant à des coupures qui ont fait cette affirmation.

Est-ce exact?

**Sharon DeSousa:** Je m'en remets à mon collègue.

**Liam McCarthy:** Oui. C'est certainement plus logique.

**Harb Gill:** D'accord. C'est plus logique.

**Liam McCarthy:** J'ajouterais que c'est le même genre de vœux pieux auquel nous avons eu droit au sujet de Phénix lorsqu'on a laissé entendre que même si on supprimait 1 500 postes de conseillers en rémunération, il n'y aurait aucune incidence sur les services. Je pense que cela relève de la même pensée magique, peu importe qui le dit.

**Harb Gill:** Ma deuxième question est la suivante: avez-vous un contrôle sur les règles élaborées par un ministère que vos collègues sont censés appliquer? Autrement dit, est-ce que l'AFPC rédige directement des politiques?

**Sharon DeSousa:** Ce ne sont pas les membres de l'AFPC qui rédigent les politiques. Ils ne font que les appliquer.

**Harb Gill:** Tout à fait. Merci.

Pour avoir moi-même été fonctionnaire pendant 30 ans, je peux vous confirmer que je n'ai jamais rédigé de politiques; je les ai simplement appliquées.

Selon vous, quels changements le gouvernement pourrait-il apporter dès maintenant en ce qui concerne les règles applicables à la gestion des coûts en évitant de saper le moral des troupes, de perdre l'expertise interne ou de causer des préjudices aux Canadiens?

**Sharon DeSousa:** Je vous remercie de cette question.

C'est assez simple. Tout d'abord, il faut miser sur le télétravail. Je dis cela parce que nous avons des baux coûteux et des immeubles qui auraient dû être mis hors service il y a longtemps déjà. Il y a là de gros problèmes. Nous savons que c'est la voie de l'avenir pour le travail, et nous devons l'adopter. Les gens sont ainsi plus productifs et capables de bien s'acquitter de leurs tâches.

J'ajouterais que le gouvernement octroie un grand nombre de contrats. Il a largement recours aux marchés publics et à la sous-traitance. Nous pourrions faire le même travail à l'interne à un coût moindre, cela ne fait aucun doute.

Est-ce que je crois qu'il faudrait évaluer les différents programmes pour procéder à une restructuration? Oui, mais il faut examiner la question en fonction de la façon dont nous fournissons les services et de ce qui est nécessaire au lieu de se contenter de faire des compressions tous azimuts.

**Harb Gill:** Lorsque ces postes permanents sont supprimés et que l'on a recours à des experts-conseils, quelles sont les répercussions sur le moral des syndiqués de l'AFPC?

**Sharon DeSousa:** Je peux vous dire que la santé mentale de nos membres en souffre. La situation est très chaotique. On parle des 68 000 lettres qui ont été envoyées. Soit dit en passant, j'en ai reçu une, alors je peux vous parler de son contenu. On n'explique pas de quoi il s'agit: il y a quelque chose quelque part, une option, mais on ne sait pas de quoi il s'agit. Ensuite, on reçoit une lettre. Il peut y avoir 12 emplois touchés, mais 200 personnes reçoivent des lettres. Est-ce que cela a du sens?

De plus, pour avoir droit à la retraite anticipée, il faut passer par l'administrateur général, qui doit donner son accord. C'est ce qu'ils souhaitent, alors pourquoi procéder de cette façon? On crée de la peur et cela a des répercussions sur la santé mentale des gens. Cela n'a tout simplement aucun sens, et on crée un environnement de travail toxique.

• (1705)

**Harb Gill:** On semble vouloir vous renvoyer chez vous, mais vous ne partirez pas de sitôt, si j'ai bien compris.

Lorsqu'un fonctionnaire part et que son poste n'est pas pourvu, qui s'occupe de son travail ensuite? Selon ce que vous disent vos membres, la charge de travail est-elle effectivement réduite lorsque le poste disparaît, ou la même quantité de travail est-elle faite par moins de personnes?

**Sharon DeSousa:** La quantité de travail ne change pas, elle est effectuée par moins de personnes et cela crée un arriéré. Il faut donc qu'ils trouvent une solution. Ils vont essayer de se débarrasser de l'arriéré, d'y consacrer plus des ressources. Ils vont embaucher des employés pour une période déterminée, des employés occasionnels, mais comme il faut du temps pour les former, l'arriéré va continuer de croître. Ils envisagent alors d'autres options, comme la sous-traitance ou la privatisation, et cela coûte plus cher.

**Harb Gill:** Quelle incidence cela a-t-il sur le destinataire final, le Canadien qui appelle ou qui se présente à votre bureau? Que se passe-t-il pour lui?

**Sharon DeSousa:** Les Canadiens attendent. Ils attendent et ils en pâtissent. Nous avons vu les files d'attente au bureau des passeports. Nous avons vu des situations où les prestations d'assurance-emploi n'ont pas été versées. Nous avons vu ce qui s'est passé lorsque deux bureaux d'Anciens Combattants Canada ont été fermés. Nous avons vu ce qui arrive alors. Cela me déçoit parce que nous pourrions faire mieux.

**Harb Gill:** Je sais que le gouvernement utilise beaucoup, ou songe beaucoup à utiliser, l'intelligence artificielle pour trouver des moyens de réduire la charge de travail. Vos membres sont-ils formés, consultés ou protégés au fur et à mesure que l'intelligence artificielle est introduite? Est-ce qu'on déploie ces outils et qu'on s'attend à ce que les employés absorbent les risques et s'occupent de la réaction du public si les choses ne se passent pas...

**Le président:** Nous avons dépassé le temps imparti. Nous pourrions avoir une courte série après cela et obtenir une réponse.

Nous allons passer à Mme Rochefort, puis nous aurons une série de deux minutes et demie pour terminer.

**Pauline Rochefort:** J'ai consulté votre site Web pour lire votre charte, et il est très clair que vous vous efforcez d'améliorer la qualité de vie de vos membres. Vous avez été à l'avant-plan de diverses campagnes importantes et réussies. Aujourd'hui, nous venons de parler de l'élargissement de la retraite anticipée pour les employés des services opérationnels, et je vous en félicite. C'est important, oui.

Pour revenir à la question de l'incitation à la retraite anticipée, vous avez mentionné qu'il n'y avait pas eu de consultations, mais il y a eu des élections. Les Canadiens ont confié le mandat au gouvernement de ramener la taille de la fonction publique à un niveau plus viable. Cela faisait partie des enjeux de campagne qui ont été discutés. Considérez-vous que les dispositions sur le réaménagement des effectifs qui sont proposées sont conformes à votre charte, dans laquelle vous parlez de qualité de vie?

**Sharon DeSousa:** Je dirai deux choses. Tout d'abord, nous avons dans nos conventions collectives un mécanisme pour lequel nos membres se sont battus et qu'ils ont négocié, et c'est très clair. C'est transparent et équitable. Je peux vous garantir que personne n'a voté le jour des élections pour dire qu'il voulait des incitatifs à la retraite anticipée et qu'on utilise le surplus de notre régime de pensions pour le financer. Si on examine la question dans une perspective plus large, je comprends que des décisions doivent être prises, mais il n'est pas nécessaire que ce soit au détriment des travailleurs ou des services.

La question est de savoir comment procéder de la bonne façon? Comment consulter et s'assurer d'avoir le moins de répercussions possible sur la population? Au bout du compte, ce sont les personnes qui résident au Canada et qui dépendent de ces services qui seront touchées.

**Pauline Rochefort:** Ce sont de bons points. En même temps, les options sont limitées, comme vous l'avez souligné.

Je viens de me rappeler un article que j'ai lu récemment dans un périodique canadien sur les ressources humaines, qui parlait des programmes de réaménagement des effectifs et de retraite anticipée. Ils sont considérés comme une approche plus humaine dans ce genre de situation. Il y a des années, j'ai participé à l'administration d'un programme de retraite anticipée au sein de l'organisme pour lequel je travaillais. J'ai constaté alors qu'il y avait un discours public, mais en parallèle, quand je parlais à des employés directement qui optaient pour participer à l'initiative volontaire de retraite anticipée, ils y étaient, en fait, favorables. J'étais surprise.

Avez-vous l'impression qu'il existe un double discours parmi vos membres, soit le point de vue du syndicat, publiquement, et des membres qui pensent différemment?

• (1710)

**Sharon DeSousa:** À l'heure actuelle, je pense que nos membres sont confus. Ils ne connaissent pas leurs droits. C'est le véritable problème que nous avons ici. Nous ne saurons pas en quoi consiste l'incitatif à la retraite anticipée tant que cela n'aura pas été écrit noir sur blanc. Ce qui me préoccupe, c'est le chaos qui règne.

Si les gens veulent prendre leur retraite, c'est un choix personnel. L'accent doit être mis sur le travail qui ne sera pas fait et sur les services qui ne seront pas fournis.

**Pauline Rochefort:** À un moment donné, vous aurez un rôle à jouer dans la communication avec vos membres. Vous préparez-vous à pouvoir soutenir vos membres et à leur fournir l'information nécessaire?

**Sharon DeSousa:** C'est certain. Je peux vous dire que nous avons préparé une vidéo animée...

**Une voix:** [ *Inaudible* ]

**Pauline Rochefort:** C'est un membre du syndicat, je crois.

**Sharon DeSousa:** ... qui explique le réaménagement des effectifs et les droits de nos membres. Nous avons organisé des assemblées téléphoniques. Nous avons formé chacun de nos militants pour qu'ils aient ces conversations. Nous avons toute une partie de notre site Web qui porte sur ce sujet. Nous organisons des assemblées publiques nationales et régionales.

Nous avons fait tout ce qui était en notre pouvoir pour nous assurer que nos membres connaissent leurs droits avant de prendre une décision.

**Pauline Rochefort:** Ils sont informés de leurs droits. Vous faites du bon travail à cet égard.

**Sharon DeSousa:** Merci.

**Pauline Rochefort:** De nombreux membres admissibles à une retraite anticipée peuvent occuper des postes supérieurs ou spécialisés.

J'aimerais savoir quels risques vous voyez pour la prestation des services ou les connaissances institutionnelles. Quelles mesures vous attendez-vous à ce que le gouvernement fédéral mette en place pour s'assurer que ces risques sont gérés de manière responsable?

**Le président:** Vous avez environ 25 secondes pour répondre.

**Sharon DeSousa:** Au bout du compte, ce sont les administrateurs généraux qui décident qui recevra un incitatif à la retraite anticipée ou un avis. Ce sont les administrateurs généraux qui sont responsables de la gestion de ce risque.

**Pauline Rochefort:** Je tiens à mentionner que 12 % des départs à la retraite anticipés ciblés sont des postes de cadres supérieurs, je crois.

**Sharon DeSousa:** C'est exact.

**Le président:** Merci.

Nous allons revenir à M. Gill pour deux minutes et demie. Ensuite, ce sera au tour de Mme Khalid, pour deux minutes et demie. Nous allons terminer avec Mme Gaudreau, pour deux minutes et demie.

**Harb Gill:** Je m'excuse auprès de Mme Rochefort d'intervenir. J'ai été membre d'un syndicat pendant 30 ans, alors je n'ai pas pu m'en empêcher.

[*Français*]

**Pauline Rochefort:** C'est bon.

[*Traduction*]

**Harb Gill:** Madame DeSousa, je vais revenir à la question initiale sur l'intelligence artificielle.

Vos membres reçoivent de la formation. Est-ce bien le cas? Sont-ils consultés et protégés pendant le déploiement? Est-ce que les outils sont déployés et qu'ensuite on examine les gains d'efficacité? Si les choses ne fonctionnent pas, qui est blâmé, si blâme il y a? Est-ce que ce sont vos gens — ceux qui servent la population — qui écopent?

**Sharon DeSousa:** En ce qui concerne l'intelligence artificielle, cela dépend du ministère. Différents outils ont été mis en place. Je suis tout à fait en faveur de faciliter le travail de nos membres, mais les outils ne peuvent pas remplacer la personne. C'est notre point de vue.

Ce que je peux vous dire, au sujet des consultations, c'est que nous avons été informés de la nature de certains de ces outils. Dans certains cas, les ministères les ont simplement mis en place. Est-ce qu'ils sont élaborés conjointement? Y a-t-il un mécanisme de rétroaction? Cela varie d'un ministère à l'autre et d'une agence à l'autre.

**Harb Gill:** Selon vous, quel pourcentage d'entre eux tiennent, ou ne tiennent pas, de consultations?

**Sharon DeSousa:** Oh, mon Dieu, c'est une question difficile. Comme je l'ai dit, cela dépend du ministère et de l'agence. Je ne pourrais pas vous donner de pourcentage, car cela varie énormément. Certains consultent beaucoup, d'autres pas. C'est un problème.

**Harb Gill:** Qui a mené le plus de consultations et qui en a mené le moins?

**Sharon DeSousa:** Oh, mon Dieu. Je vais prendre l'exemple de Phénix. Nous avons assisté à des réunions et nous leur avons dit qu'il y avait des problèmes avec le programme Phénix. Nous avons participé à des réunions pendant des années. Ils ont continué à faire des présentations. Nous avons formulé des commentaires sur les problèmes. Il a été lancé en 2016. Nous leur avons dit qu'il y avait encore des problèmes. Ils ont supprimé les données de sauvegarde, alors on ne pouvait pas revenir à l'ancien système.

Comme je l'ai dit, cela dépend du ministère et de l'agence. C'est probablement le pire exemple de tous.

• (1715)

**Harb Gill:** Vous avez dit que la facture s'est élevée à 5 milliards de dollars.

**Sharon DeSousa:** C'est plus de 5 milliards de dollars, parce que ce n'est pas encore terminé.

**Harb Gill:** Merci.

Je vais céder le reste de mon temps.

**Le président:** Madame Khalid.

**Iqra Khalid:** C'est très généreux de votre part, monsieur.

Même s'il y a de vrais désaccords, comme vous l'avez souligné, entre la fonction publique, votre bureau et le gouvernement, y a-t-il des sujets sur lesquels le gouvernement et l'AFPC sont sur la même longueur d'onde pour mieux soutenir vos membres et la fonction publique?

**Sharon DeSousa:** Bien sûr. Je peux vous dire que nous avons soumis des idées et des commentaires. Parfois, ces commentaires sont pris en compte, parfois non. L'employeur a le droit de gérer la situation comme bon lui semble, après tout.

Nous voulons travailler ensemble au mieux-être de nos membres, mais aussi de tous les citoyens du Canada, parce que ce sont eux les clients ultimes. Nous voulons faire pour le mieux.

La question est de savoir ce que sont de véritables consultations. C'est là le véritable problème. On nous informe, mais il n'y a pas suffisamment de consultations.

**Iqra Khalid:** Je comprends.

Il y a différents gouvernements au pays. Vous travaillez au niveau fédéral. Travaillez-vous également avec vos homologues provinciaux ou des fonctions publiques provinciales pour échanger sur les pratiques exemplaires ou les éléments à surveiller afin de pouvoir apprendre les uns des autres, etc.?

**Sharon DeSousa:** Bien sûr, oui. Nous avons des membres qui sont assujettis aux lois provinciales et territoriales. Lorsque le gouvernement fédéral agit, il y a un effet domino à l'échelle provinciale et territoriale. Nous avons d'autres partenaires avec lesquels nous travaillons en étroite collaboration.

**Iqra Khalid:** Merci.

Je n'ai pas d'autres questions.

**Le président:** Merci, madame Khalid.

Madame Gaudreau, vous avez la parole.

[Français]

**Marie-Hélène Gaudreau:** Je reviens rapidement sur l'organisme de la prise de décision. Je n'ai jamais eu d'emploi dans un ministère. La seule expérience que j'ai, c'est d'être dans les affaires, de gérer mon propre argent et d'en faire ce que je veux. Or, être députée, c'est travailler avec des fonds publics et décider de la manière de les utiliser à bon escient.

Ça m'amène à ce dont nous parlons, c'est-à-dire les bacs à sable réglementaires. À moins que vous me disiez le contraire, un sous-ministre a un grand pouvoir et la mainmise sur la possibilité de faire des attributions et des propositions. Quant au ministre, il peut, par décret, se soustraire à certaines mesures dont nous parlons aujourd'hui. Quelles sont les répercussions sur les effectifs en place? Non seulement ils ne sont pas consultés ou ils le sont insuffisamment, mais ils ne savent pas s'ils vont garder leur emploi. De plus, ils se demandent quel est leur droit de regard sur ce qui se passe. S'il y a des coupes, doivent-ils se dire que la vie est ainsi faite?

[Traduction]

**Sharon DeSousa:** Nous savons, de par notre travail dans la fonction publique fédérale, qu'une vision, une priorité politique est établie et qu'elle descend ensuite jusqu'aux ministres, puis aux chefs de ministère. C'est un fait.

Ces derniers temps, la prise de décision a été décentralisée, ce qui veut dire que les ministères et les agences ont plus d'autonomie et qu'ils travaillent souvent en vase clos. Il n'y a pas de mécanisme de consultations générales. À titre d'exemple, au niveau national, le Secrétariat du Conseil du Trésor et la Commission de la fonction publique devraient exercer une surveillance sur les ministères. Dans le passé, nous étions en mesure de mener ce type de consultations en traitant avec le Conseil du Trésor, qui pouvait examiner ce qui se passait dans l'ensemble de la fonction publique et de voir les effets. Il pouvait avoir une vue globale. Maintenant, ce n'est plus le cas.

• (1720)

[Français]

**Marie-Hélène Gaudreau:** Merci beaucoup.

[Traduction]

**Le président:** Merci beaucoup.

Avant de vous laisser partir, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, je vais poser quelques brèves questions.

Les 68 000 lettres qui ont été envoyées au sujet de la retraite anticipée étaient-elles une exigence émanant de la convention collective, ou s'agissait-il d'une décision politique?

**Sharon DeSousa:** C'était une décision politique.

**Le président:** D'accord.

Je crois que vous avez parlé de 40 000 emplois. Avez-vous une ventilation entre emplois à durée déterminée et emplois à durée indéterminée, et une idée du nombre attendu qui seront supprimés par attrition?

**Sharon DeSousa:** Il s'agit de 30 000 emplois au cours des trois prochaines années. En 2024, 10 000 ont été supprimés. Ils ont regardé d'abord du côté des emplois à durée déterminée, puis des emplois à durée indéterminée.

Pour ce qui est de l'avenir et des trois prochaines années, on ne nous a rien dit à ce sujet. Tout ce qu'on reçoit, c'est un préavis de 48 heures sur les avis qui seront envoyés à nos membres.

**Le président:** D'accord. Merci beaucoup. Je vous remercie de vos réponses.

Vous pouvez quitter. Vous pouvez aussi rester cinq minutes pendant que nous parlons de nos activités à venir, mais je suppose que vous avez mieux à faire. Je vous remercie d'avoir été avec nous aujourd'hui.

Chers collègues, ce sera très rapide. Jeudi, nous recevrons la commissaire à l'information. Pendant la dernière demi-heure environ, nous allons passer à huis clos pour discuter de la façon de procéder pour présenter au comité des finances tous les renseignements obtenus dans le cadre de notre étude du projet de loi C-15. Nous en discuterons entre nous de façon informelle à huis clos.

Le 10 février, au cours de la première heure, nous recevrons le président du Conseil du Trésor sur ce sujet, puis M. Guzman sera de retour avec le secrétaire d'État Fuhr pour l'étude qui a été reportée.

Le jeudi 12 février, nous reprendrons l'étude du projet de loi C-15, comme aujourd'hui. La première heure sera consacrée au ministre Lightbound et à ses collaborateurs.

Le 24 février, nous conclurons l'étude du projet de loi C-15 avec le président de Postes Canada.

Il y a autre chose. Si vous vous souvenez de la lettre du comité des finances, ainsi que de la motion qui a été adoptée, elle demande que nous tenions une réunion consacrée « aux implications éthiques, de responsabilisation et de transparence de la section 5 », qui concerne la Loi sur la réduction de la paperasse, « y compris les

enjeux liés à l'autorité réglementaire, à la gouvernance, à la surveillance publique et à l'intégrité dans l'administration fédérale ». Je ne sais pas qui a écrit cela.

Ce qu'ils nous ont demandé n'a rien à voir avec la réunion d'aujourd'hui. Cela faisait partie de la motion. Je propose que nous le fassions au cours de la deuxième heure de la réunion du 12 février et que, pour cette étude, chaque parti propose un témoin qu'il aimerait entendre au cours de cette heure. Est-ce clair? Excellent. Vous pourriez nous répondre d'ici le 5 février.

Je pense que c'est tout pour l'instant.

**Un député:** Est-ce pour la fin de la journée du 5?

**Le président:** C'est pour 15 heures. Merveilleux. Si vous le souhaitez, nous pouvons renvoyer la lettre à ce sujet.

Je vais être honnête. Je ne sais pas pourquoi le comité des finances a séparé la responsabilisation en matière d'éthique de la réunion d'aujourd'hui, mais c'était écrit dans la motion également. J'imagine que s'il n'y a pas de volonté d'examiner cette question précise, nous pourrions avoir le consentement unanime pour retirer cette partie, mais elle figurait dans la motion qui a été présentée par Mme Rochefort et adoptée. Nous pourrions nous pencher là-dessus la semaine prochaine.

Merci à tous, je vous en suis reconnaissant. Tout le monde sortira six minutes plus tôt.

La séance est levée.





Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

---

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

---

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :  
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

### SPEAKER'S PERMISSION

---

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

---

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>